

OFFICE DES NATIONS UNIES A GENEVE  
Division des affaires sociales

Lourda

Séminaire européen

sur

L'EVOLUTION DES ROLES DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LA SOCIETE MODERNE :  
FONCTIONS, DROITS ET RESPONSABILITES

Groningue (Pays-Bas), 28 mars - 5 avril 1977

---

DOCUMENT DE BASE :

Fundação Cuidar o Futuro

LES CHANGEMENTS DE ROLE  
DES HOMMES ET DES FEMMES EN EUROPE

par

Mme Eveline SULLEROT  
Conseiller,  
Conseil économique et social,  
Paris, France

SOA/SEM/66/WP.5  
GE.77-3744



## I. CAUSES ET SENS DES EVOLUTIONS RECENTES

1. L'intitulé même de notre sujet va nous conduire à combiner constamment deux approches :

- l'une aura pour but de décrire les rôles respectifs des hommes et des femmes dans les divers pays d'Europe pour tenter de savoir lesquels demeurent distincts, différents; lesquels apparaissent complémentaires, symétriques; lesquels sont interchangeable ou même semblables; et dans quel sens se sont produites les évolutions récentes de la distribution des rôles entre hommes et femmes;
- l'autre nous amènera à nous interroger sur l'équité ou l'iniquité devant les chances, sur l'égalité ou l'inégalité en droit, en responsabilité, en pouvoir par lesquelles se traduisent ces rôles.

2. Rappelons que le rôle peut être défini comme le statut en termes d'action. Il est courant de nos jours de laisser entendre que l'équité et l'égalité entre hommes et femmes s'accroissent dans la mesure où leurs rôles deviennent davantage semblables. On est justifié à le penser si l'on se réfère aux inégalités creusées par la distribution des rôles "traditionnels" des hommes et des femmes quand ils sont vécu dans des sociétés industrialisées. Pourtant le problème n'est pas simple, et identité de rôles ne se traduit pas toujours par égalité de statut et de pouvoir. Aucun précédent historique ne peut nous aider à résoudre ce problème car nos sociétés innovent en la matière. En effet jamais dans l'histoire de l'humanité on ne s'est autant préoccupé de rapprocher les rôles. Et même toutes les études historiques et anthropologiques confirment sans exception que plus on remonte aux sources des sociétés humaines connues, plus les hommes et les femmes avaient des statuts nettement différenciés entraînant des rôles distincts et une division des tâches très poussée : le tout formant un système binaire, rigide, qui se justifiait par des cosmogonies et des théologies. D'une société à l'autre, tâches et rôles peuvent avoir été distribuées de manière différente entre les sexes, la conception binaire de la division des rôles entre les sexes n'en apparaît pas moins comme tellement universelle qu'on peut la considérer comme un fait d'espèce et non comme le produit culturel de telle ou telle société. C'est avec le développement socio-économique et culturel qu'est née l'interrogation sur les rôles masculins et féminins et l'aspiration à la ressemblance et à l'égalité, et ce, tout particulièrement en Europe.

3. Durant sa protohistoire et sa longue histoire, l'Europe a connu des systèmes assez variés de répartitions des rôles masculins et féminins; selon les peuples et les régions, des systèmes matrilineaires (et non matriarcaux) ont longtemps coexisté avec des systèmes patriarcaux. Toutefois la civilisation européenne scientifique, technique et humaniste a eu pour berceau la Méditerranée patriarcale. La civilisation gréco-romaine, fortement patriarcale, a finalement exercé une influence prépondérante bien qu'aient longtemps subsisté dans diverses régions des statuts, distribution des tâches et des droits entre les sexes qui conservaient leur originalité (Celts, Germains, Vikings, Slaves, etc.). Puis le Christianisme, lui aussi venu de la Méditerranée patriarcale, a lentement donné à cette Europe multiple une culture commune jusqu'aux confins Nord et Est, estompant ici des différences entre hommes et femmes, là en créant de nouvelles, égalisant et inégalisant, au point qu'il est bien difficile de faire un bilan rapide de son influence.

4. Mais c'est surtout du fait de la découverte et de la généralisation de nouvelles techniques (agricoles, artisanales, manufacturières, commerciales) que la distribution des rôles a évolué. Il faut se rappeler que pendant des siècles les tâches domestiques ont été pour la plus grande part des tâches agricoles, industrielles et productives - la part des tâches proprement ménagères étant mineure - et femmes et hommes participaient à ces productions : au fur et à mesure que des techniques nouvelles ont été introduites (par les hommes principalement) la division des tâches s'est modifiée : 1) quand une tâche se mécanisait, améliorant de ce fait sa productivité, généralement elle passait aux mains des hommes tandis que les femmes demeuraient dans les fonctions peu évolutives; 2) les femmes restaient liées à ce qui pouvait s'accomplir au foyer ou dans ses abords immédiats, tandis que les hommes s'attribuaient, et assumaient, les rôles qui nécessitaient une plus grande mobilité géographique. Avec la révolution industrielle, ce processus va s'emballer. Les femmes vont subir la révolution industrielle sans prendre part à ses aspects inventifs, novateurs et aventureux. L'écrasante majorité d'entre elles, outre qu'elles faisaient les enfants et les nourrissaient, avaient été comme toute de petites artisanes polyvalentes à domicile. Concurrencées dans leurs tâches par l'industrie, elles vont entrer dans le nouvel ordre industriel par la petite porte de la misère. Très inégalement dispensée selon les classes sociales et les régions, l'éducation ne sera consentie aux filles et aux femmes qu'avec des retards considérables en comparaison des garçons et des hommes des mêmes classes et des mêmes régions. La fragilité de l'insertion économique des femmes s'accroîtra du fait de ces

écarts. En revanche les hommes, absorbés par leurs tâches productives, vont les laisser peu à peu s'assurer de l'éducation des enfants : c'est incontestablement un pouvoir qu'elles conquièrent, mais qu'elles paient de lourdes contraintes.

5. L'histoire moderne de l'Europe est traversée de terribles guerres sur son sol même, qui vont être l'occasion de bouleversements profonds : les femmes vont faire l'expérience de rôles jusque-là réservés aux hommes et certaines y feront leurs preuves. En dépit des reflux qui suivirent, des leçons de ces circonstances exceptionnelles ne furent point perdues. Toutefois, ce que nous avons à étudier aujourd'hui est différent : trente années de paix, un développement économique sans précédent et pour de nombreux pays un niveau de vie jamais atteint par le passé ont peut-être davantage changé les choses que la guerre. Nous ne sommes pas pris à la gorge par l'événement qui contraint de bousculer les structures traditionnelles. Nous nous interrogeons sur la légitimité de ces structures, sur le bien-fondé des rôles masculins et féminins ou de ce qui en subsiste. La reconnaissance de l'identité de droits et de l'identité de responsabilités des hommes et des femmes a fait son chemin et rend intolérables à beaucoup les inégalités qui subsistent encore entre les sexes. La distribution des rôles est contestée, comme source de discriminations, et surtout par les femmes.

6. Toute une série de causes expliquent cette évolution récente :

A) Progrès politiques : Depuis la fin de la dernière guerre les idéologies de l'égalité des citoyens devant les droits et les devoirs se sont affirmées. Entre 1945 et 1950 de nombreux pays d'Europe ont changé ou profondément modifié leur Constitution : Albanie, Allemagne (Rép.féd.), Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Pologne, République Démocratique Allemande, Roumanie, Tchécoslovaquie, Yougoslavie. Il est remarquable que ces Constitutions nouvelles, et celles qui sont advenues plus tard, ont toutes reconnu non seulement le droit de vote aux femmes (nouveau pour plusieurs de ces pays) mais encore l'égalité des sexes devant la loi en termes explicites. En très peu d'années, une majorité écrasante des pays d'Europe se sont alors alignés sur ceux qui avaient déjà adopté une philosophie juridique d'égalité des sexes. En 1948, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a donné une dimension mondiale à ces affirmations. Ces textes fondamentaux des Etats et ces proclamations n'ont pas été des changements sans lendemains : de très nombreuses mesures sont intervenues visant à assurer l'égalité entre les sexes dans l'éducation, le mariage, la détention et la gestion des biens, les salaires, les droits sociaux, etc.

Même si la réalité n'a pas toujours suivi, il est indéniable que les législations n'ont cessé de se modifier à un rythme accéléré dans un sens égalitaire. C'est également en Europe qu'ont été alors institués les systèmes les plus avancés de sécurité sociale - entraînant la prise en charge des frais d'accouchement, les congés de maternité, etc., qui transformèrent les risques sociaux du rôle maternel. Il est intéressant de remarquer que ces proclamations du principe d'égalité des sexes et ces mesures sont intervenues en Europe avant d'être introduites aux Etats-Unis : il convient de se le rappeler avant de dater les mouvements en faveur des femmes des années 60-70 et de les faire naître aux Etats-Unis.

7. B) Progrès économiques : Depuis 1960 surtout, l'accélération de la révolution industrielle et technique a complètement changé le rôle économique des ménagères. La multiplication des produits finis directement consommables (vêtements, alimentation, produits d'entretien), l'équipement très rapide des foyers domestiques en eau, gaz, électricité, chauffage aisé, machines très variées, etc., a réduit dans des proportions très considérables le temps et la fatigue requis pour l'entretien d'une maison et d'une famille, et ce à un point que les jeunes femmes ne parviennent même pas à imaginer. Mais la valeur économique du travail ménager a chuté aussi vite. En Europe occidentale il était encore en 1950 économiquement rentable d'entretenir son feu, de coudre ou tricoter des vêtements, de faire son propre soupe, conserver, confitures, de couler sa lessive, de raccommoier - plutôt que de recourir aux services et aux produits du commerce. En 1977, tous les calculs de budgets le montrent, rester chez soi et "tout faire" est à la ville moins rentable économiquement que de travailler au dehors même sans qualification et d'acheter services et produits (sauf pour les mères de famille nombreuse, bien rares actuellement). L'opinion nie encore en partie ces évidences pourtant démontrables, car la diminution rapide de la valeur économique du rôle ménager a sapé le statut de la femme au foyer et certains craignent que ne soient aussi ébranlées les valeurs non économiques de son rôle.

8. C) Progrès médicaux : Ce sont les moins souvent mentionnés, les moins bien analysés en termes sociologiques, bien que parmi les plus importantes causes de changements récents des rôles des sexes. Nombre d'entre eux ont considérablement réduit les différences de destins dues aux déterminants physiologiques des hommes et des femmes. Mentionnons : l'amélioration du suivi des grossesses, la diminution de la mortalité en couches et surtout la réduction énorme de la mortalité infantile durant ces vingt dernières années. Les pays qui connaissent la mortalité infantile la plus basse du

monde (moins de 14 ‰) se situent tous en Europe. Les naissances ne sont plus des tentatives aléatoires mais des projets à chances maximales de succès. Le rôle de gestatrice de la femme s'en trouve allégé. Depuis 15 ans le nombre de grossesses par femme a diminué plus encore que le nombre de naissances. D'autre part la généralisation de l'allaitement artificiel dans les couches populaires (l'allaitement maternel n'a connu une très légère recrudescence que dans des milieux aisés très restreints), plus récente qu'on ne croit, massive, a détaché les femmes d'une sujétion personnelle stricte : quelqu'un d'autre peut donner le biberon. Ce quelqu'un d'autre peut être le père, et c'est l'introduction toute nouvelle de l'homme dans les soins nourriciers du tout-petit. Père et mère peuvent partager les mêmes rôles dès le lendemain de la naissance de l'enfant : il s'agit là d'une révolution, désaliénation par rapport à la Nature qui avait programmé des rôles différents pour le père et la mère. Nous traiterons plus loin d'une autre révolution due à la médecine : la contraception efficace ou possibilité pour la femme de suspendre sa fertilité. La plus grande précocité de la puberté chez la fille, due sans doute à l'amélioration de l'alimentation; le recul de l'âge de la ménopause; l'allongement de la longévité, surtout chez la femme : tous ces effets ont modifié l'agencement des périodes de la vie des femmes et des rôles qui y sont attachés. Abaissement de l'âge au mariage, période des maternités plus précoce, moins chargée, et beaucoup plus courte; allongement considérable de la seconde partie de la vie après les maternités : 46 ans en moyenne en Europe.

9. Phénomènes sociaux induits par la combinaison de ces progrès et effets sur les rôles : Ces indéniables progrès ont, en se combinant, engendré des phénomènes sociaux aux aspects si multiples qu'on hésite à les considérer, eux, comme des progrès, globalement. Ces phénomènes ont une dynamique propre, des rythmes, des seuils, et ils ont sur les rôles des sexes des effets complexes.

10. A) L'urbanisation : Les progrès de la technologie et du management ont précipité les concentrations urbaines où les emplois salariés se multiplient, tandis que la modernisation de l'agriculture a continué de vider les campagnes et de modifier le partage des tâches. Le rythme d'urbanisation a été très rapide en Europe depuis 20 ans, surtout dans les régions demeurées jusque-là à dominante rurale (URSS, Pologne, Roumanie, France, etc.). A la campagne les tâches ménagères et professionnelles de la femme s'imbriquent et se succèdent en un même lieu. A la ville les tâches ménagères sont plus légères, à cause du confort et des services, mais au prix de dépenses plus élevées : double motif à rechercher un emploi. Mais alors foyer et travail sont



distincts non seulement par leur lieu mais encore du fait des horaires professionnels qui découpent la journée. D'où la très véridique expression de "double journée" pour caractériser l'emploi du temps de la femme qui travaille. Tirillée entre ses rôles divisés, elle se trouve devant un dilemme qu'on appelle bien à tort "choix", et des culpabilités qui s'échangent ou s'additionnent. Logiquement elle en vient à remettre en question le partage entre homme et femme des tâches ménagères et de l'éducation des enfants qui se déroulent aux lieux et temps de sa vie commune avec son époux. Les couples qui s'urbanisent ont moins d'enfants : bien sûr du fait de l'encombrement, de l'exiguïté des logements, des complications d'emplois du temps, mais aussi du fait des attraits même de la ville, ces distractions bien plus nombreuses que le couple prend ensemble et qui lui semblent justifier la peine prise au travail et donner son style à la vie commune.

11. A la campagne, la distribution des rôles et des pouvoirs entre hommes et femmes, renforcée si longtemps par l'isolement et la tradition, se trouve remise en cause par la mécanisation, les nouveaux types de productions agricoles, mais aussi par l'extension très rapide de la télévision qui montre des styles de vie urbains, et par les facilités bien plus grandes des déplacements. Quels que soient les rapports affectifs, les couples demeurent soudés par le travail tout en n'accomplissant presque jamais les mêmes tâches. Leurs rares moments de loisir sont occupés différemment et leurs rôles familiaux apparaissent toujours assez tranchés. A la ville, les couples sont séparés par le travail même si leurs activités professionnelles sont très semblables, et réunis par les distractions. Ils ont moins d'enfants et de tâches ménagères, mais la distribution des rôles dans ces domaines fait problème et est en pleine mutation. L'accélération de la mobilité sociale multiplie ces remises en cause et est bien fatalement source de tensions sur ce sujet du rôle des sexes dans les rapports entre générations.

12. B) Transferts à la collectivité d'une part croissante des responsabilités des familles : Ce phénomène combine les effets des trois grands types de progrès : 1) La volonté politique des Etats et/ou la pression des opinions pour réduire les inégalités et socialiser les risques. 2) L'enrichissement collectif qui permet de multiplier services éducatifs, sociaux, hospitaliers, créant ainsi des emplois et des consommations nouvelles très importantes. 3) La technologie de plus en plus sophistiquée des soins médicaux et chirurgicaux, ainsi que des actes psychologiques et pédagogiques nécessitant des personnels et des installations spécialisées. Toute une série de tâches qui ont été traditionnellement féminines se trouvent prises en charge par la collectivité et institutionnalisées.

13. L'école en Europe a été considérée pendant la première moitié du siècle comme le moyen par excellence de démocratisation. On a constaté par la suite qu'elle n'effaçait pas toutes les inégalités, en reproduisait beaucoup et en renforçait certaines. Psychologues et pédagogues ont montré que "les jeux étaient faits" à l'âge de l'école obligatoire à cause de la diversité des milieux d'origine : il fallait intervenir plus tôt. Aussi, de plus en plus, les établissements préscolaires et les crèches ne sont plus considérés seulement comme des garderies pour pauvres petits dont les mères travaillent, mais comme les lieux privilégiés de l'égalisation des chances, du développement des potentialités de l'enfant ainsi que de sa socialisation précoce. En même temps la mère se trouve soulagée d'une partie de la surveillance de l'enfant et peut étendre le champ de ses activités et, elle aussi, développer ses potentialités. Les progrès et le raffinement de la psychopédagogie dont elle a connaissance par les mass media la fortifient dans l'idée que "c'est mieux pour l'enfant" et la déculpabilise : la "bonne mère" aujourd'hui met son enfant au jardin d'enfant ou à l'école maternelle. A la moindre alerte, elle s'adresse à une série de spécialistes, non seulement médecins mais psychologues, pédagogues, directement ou à travers une institution.

14. Le grand développement du système des retraites et des services de soins pour personnes âgées est né d'un même souci de socialisation des risques et de transfert à la collectivité des devoirs envers les personnes. Les devoirs, naguère, incombaient aux enfants adultes, aux femmes principalement.

Cette tendance à institutionnaliser ce qui avait été du ressort des familles est née en Europe, fortement portée par les gouvernements et les opinions socialistes. (Les Etats-Unis ne l'ont pas connue au même moment ni au même degré). Elle a entraîné une modification considérable du rôle des femmes surtout : elle leur a libéré du temps, les a soulagées de préoccupations et de responsabilités parfois écrasantes et leur a permis d'être moins limitées dans leurs rôles.

15. Ce processus est loin d'être terminé et ses réalisations encore fort incomplètes, dans certains pays surtout. Bien des femmes doivent encore faire, gratuitement, de manière privée, des tâches qui, ailleurs, sont prises en charge par la collectivité. En tout état de cause, ces soulagements mêmes leur laissent un reliquat de tâches bien supérieur à ce que les hommes assument à l'égard des enfants et des vieillards.

D'autre part de tels changements n'entraînent pas, ipso facto, l'adoption heureuse et sans problèmes de nouveaux rôles par les femmes. Certaines souffrent de se trouver délivrées de ces devoirs, de se sentir de moins en moins "définies". Elles ne savent plus très bien en quoi consiste leur rôle de mère : être les auxiliaires des professeurs, des psychologues, des médecins ? Etre des assistées permanentes, toujours en quête de conseils, de recours, d'ordonnances ? D'où une crise d'identité chez nombre d'entre elles. Les hommes à leurs côtés sont bien démunis pour les aider car ils partagent la même angoisse : comment consolider les aspects positifs de ces prises en charge collectives, bien établir ces nouveaux droits des individus sur les services de la société - mais en même temps conserver le sens et la responsabilité des rôles privés ?

16. Rôle des mouvements féministes : Ces causes conjuguées rendaient probable, voire inéluctable une remise en question de la problématique féminine par les femmes elles-mêmes. La plupart des justifications passées de la condition féminine se trouvaient renversées ou affaiblies et les rôles traditionnels de la femme vidés d'une part de leur contenu ou de leur signification. Une prise de conscience des changements survenus ne pouvait que déboucher sur une revendication de nouvelles définitions, de nouveaux partages, d'une nouvelle éthique du rôle des sexes. La réduction de certains écarts et retards entre femmes et hommes ne pouvait qu'approfondir la conscience des écarts et retards qui subsistaient encore. Beaucoup ont considéré les mouvements féministes du début des années 70 comme une cause déclenchante et leur dynamisme prophétique comme l'origine d'une ère nouvelle, de changements importants et durables. Bien plutôt ils étaient la résultante des changements que nous venons d'énumérer qui les rendaient possibles et même inéluctables, et ils ont eu la résonance que l'on sait dans les mass media parce que le moment était favorable.

17. On a eu l'impression que les Européennes de l'Ouest suivaient, avec un an de retard ou deux, les Américaines. Il est vrai qu'elles ont emprunté à la "Women's Liberation" américaine un vocabulaire et un style d'action. Mais c'est en Europe que faits et idées avaient bougé plus tôt : à l'Est d'abord, et là les gouvernements ont inspiré et contrôlé les changements; à l'Ouest ensuite où les mutations sociales ont joué un rôle prépondérant. Il est intéressant de noter que les pancartes portées par les 7.000 femmes qui défilèrent à New York en 1970 revendiquaient des mesures qui dans la plupart des pays d'Europe avaient déjà été prises. Ou encore que quatre ans auparavant, en 1966, 7.000 femmes de plusieurs pays de la C.E.E. avaient défilé à

Herstal en Belgique pour l'égalité de salaire à travail égal et que l'opinion américaine, peu préparée alors à ces problèmes, n'en avait rien su.

18. Ces mouvements féministes et leurs formes variées ont cherché à faire naître une conscience féminine collective. Ils sont en tout cas parvenus, plus complètement et plus durablement, à imposer à la conscience collective de l'Europe de l'Ouest qu'il existait des problèmes féminins. A long terme les résultats de ces campagnes et de ce nouvel état d'esprit dépendront d'une part de la cohésion du mouvement, surtout dans le choix des buts à poursuivre, de leur aptitude à traduire pratiquement leurs idées, et de leur persévérance; d'autre part, sans nul doute, des circonstances générales économiques et politiques.

19. Les variables : Les évolutions dont nous avons parlé et celles que nous allons décrire ont touché, à une titre ou à un autre, plus ou moins, tous les hommes et toutes les femmes d'Europe. Mais chacun n'a pas été touché de la même manière. Une même modification de rôle ne se produit ni selon le même rythme, ni au même degré selon le pays, son histoire, son régime, son niveau de vie; selon la région, rurale ou industrielle, en plein développement ou en stagnation; selon la classe sociale et, à l'intérieur et sur les franges des classes, selon les milieux; selon l'âge des personnes affectées, et même selon l'importance relative dans la population concernée de la classe d'âge à laquelle elles appartiennent. Ces variations sont très considérables et très révélatrices. Il serait dangereux de trop généraliser : "les hommes", "les femmes", car le risque est grand alors de privilégier la différence entre les sexes au détriment de celles dues au milieu d'origine ou au milieu de vie, à l'âge ou à la génération.

20. Le déroulement du calendrier des changements est hautement significatif : il révèle les décalages d'évolution à une date donnée. Or il est important de noter que les catégories touchées en fin de processus ne tirent pas le même avantage d'un changement que celles qui l'ont initié. Pour ces dernières ce changement est une innovation qui leur confère un statut d'avant-garde. En revanche, pour les tard-venus, il apparaît comme une imitation d'autant moins valorisante qu'à ce moment où ils l'adoptent l'avant-garde définit d'autres modes.

21. Ces décalages d'évolution et leur valeur de signes rendent illusoire toute définition permanente d'une distribution des rôles. On peut seulement décrire une dynamique, qui parfois révèle ou secrète des inégalités dans sa marche même vers

l'égalité. Mais de même qu'on ne peut choisir une date comme point zéro commun à tous du commencement des changements de rôles, de même on ne peut imaginer que dans toute l'Europe toute la population parviendra en même temps à l'adoption des mêmes normes.

22. La conjoncture : On a déjà tenté d'élaborer à propos de l'évolution du rôle des femmes une théorie des crises tendant à montrer que les guerres et les révolutions favorisent les bonds en avant que les femmes ne parviennent pas à réaliser dans des périodes moins bouleversées. L'étude de l'histoire des pays européens, si agitée de crises, devrait relativiser quelque peu ces idées. Ne pouvant rappeler ici trop d'histoire nous nous bornerons à trois remarques relatives à un passé récent et qui peuvent servir pour l'avenir proche :

23. 1) Depuis les temps les plus reculés, la guerre est l'aventure sociale la plus nettement fondée sur une division des rôles des sexes : les hommes vont à la guerre, les femmes restent dans la cité. Mais les deux derniers conflits qui ont ravagé l'Europe ont eu des effets paradoxaux : parce qu'intervenant dans des pays industrialisés, parce que presque tous les hommes étaient mobilisés, parce que la guerre moderne exige une production industrielle intense - les femmes ont pu profiter de cette dichotomie des rôles pour faire des expériences qu'elles n'eussent pas faites autrement : faire leurs preuves à la place des hommes au travail et au foyer.

24. Le nombre des femmes au travail double pendant la guerre, mais le reflux vers le foyer, après l'armistice, est très rapide, sauf quand l'équilibre démographique des sexes a été très perturbé par les morts masculines, ou quand un changement de régime après la guerre, comme en Europe orientale, organise l'emploi féminin sur de nouvelles bases. Mais la distribution des femmes dans les emplois change : c'est ainsi qu'après 1918 des centaines de milliers de femmes, des millions plutôt, domestiques avant la guerre, ouvrières ou employées pendant la guerre, ont refusé de reprendre leur ancien métier. Au foyer, le rôle de la mère s'accroît, et même après le retour des pères, les femmes conservent vis à vis des enfants des rôles que ceux-ci remplissaient avant la guerre : rapports avec les professeurs, argent de poche, etc. En reconnaissance des services rendus, les Etats leur accordent des droits nouveaux : le vote par exemple, acquis dans de nombreux pays européens après une guerre, et elles sont plus nombreuses à jouer un rôle politique. Mais là aussi le reflux est rapide.

25. 2) On a moins étudié, parce que le phénomène est trop récent, les effets non seulement de la paix (jamais l'Europe n'avait connu une si longue période sans guerres

sur son territoire!) mais aussi de l'accroissement sans précédent de la prospérité. Dans une grande partie de l'Europe, le niveau de vie a augmenté, depuis 1950, dans des proportions énormes, et dans tous les milieux en dépit d'inégalités choquantes. La très grande prospérité, comme celle que l'Europe de l'Ouest a connue entre 1965 et 1973, semble permettre l'émergence de problèmes que l'on pourrait qualifier de "luxe" : on n'y prête attention en effet que quand la paix est là et tous les besoins essentiels largement satisfaits.

26. C'est par exemple l'attention portée aux marginaux, l'affaiblissement de la pression coercitive de la morale sociale, la remise en cause des mentalités collectives par les individus, le rôle joué par la contestation et la critique. Des domaines sortent alors de l'ombre, comme la sexualité, qui deviennent objet d'étude et de débats publics. Des catégories de faibles du corps social, comme les femmes, deviennent le sujet d'une réflexion collective, et un "bon sujet" pour les mass media. Enfouie dans sa richesse, la société de consommation se permet des remises en cause culturelles et secrète une culpabilité collective. Les rôles des hommes et des femmes ne pouvaient qu'être retenus comme sujet de choix, puisqu'il combine une réflexion sur la sexualité, sur les inégalités, sur la problématique Nature/Culture à un moment où on s'est au maximum éloigné de la nature. On peut donc se demander si les inégalités sont ancrées dans la nature ou effets de culture et si une société très évoluée ne peut y remédier.

27. 3) Mais ces problèmes "de luxe", même s'ils sont fondamentaux, et ils le sont, peuvent disparaître de la scène et de la conscience collective si le rythme de croissance et la prospérité sont menacés. Les crises économiques, surtout si elles sont graves, montrent la fragilité des progrès accomplis vers une plus grande égalité des sexes et une distribution plus équitable des rôles. Sous la pression des difficultés, des priorités s'opèrent qui risquent non seulement de stopper des évolutions mais même de provoquer des retours en arrière. De même, à long terme, une grave crise démographique de l'Europe, qui, vers le milieu du XXIème siècle risque fort d'être un continent peuplé de vieillards, peut provoquer des réactions menaçant certaines conquêtes féminines : le droit au travail, le droit à la formation, le droit à la contraception, à l'avortement, etc.

28. La théorie des crises doit être considérée sous tous les aspects que peuvent revêtir les crises. Des convulsions violentes comme une guerre ou une révolution peuvent permettre de casser de vieilles rigidités et de donner aux hommes et aux femmes



des possibilités, des responsabilités et de garanties plus semblables. Des crises de société, opérant de l'intérieur, comme une grave crise économique qui désorganise en chaîne tout un édifice social, ou une grave crise démographique qui en menace à terme la survie, à l'inverse, peuvent réintroduire des dichotomies passées et faire oublier, au nom de la nécessité, les objectifs égalitaires et les libertés de se déterminer devant son destin individuel d'homme ou de femme selon ses choix propres.

## II. LES ROLES ECONOMIQUES : LES FEMMES AU TRAVAIL EN COMPARAISON AVEC LES HOMMES

29. Pendant que s'affaiblissait peu à peu la valeur économique des productions et des tâches traditionnelles des femmes, le rôle de "pourvoyeur" de l'homme s'est dessiné de manière très forte, depuis le XVIIIème siècle et surtout durant le XIXème et la première moitié du XXème. Principalement dans les classes moyennes mais aussi dans les couches populaires, ce rôle a été conceptualisé, jusqu'à devenir une sorte de dogme, entraînant pour l'homme l'obligation morale et sociale de pourvoir aux besoins de sa femme et de ses enfants. On trouve alors ce rôle traduit en obligation dans les Codes civils, les régimes matrimoniaux lui font une place et jusqu'aux liturgies du mariage vont l'évoquer. Des Encycliques papales l'ont entériné. L'installation de cette image (nouvelle par rapport à la société préindustrielle) du rôle masculin est allée de pair avec la montée de la "valeur travail". Pourtant, si dans les images et les principes la dichotomie des rôles était nette, elle l'était beaucoup moins dans la réalité. De nombreuses femmes étaient contraintes de travailler comme les hommes contre rémunération, et la société ne prévoyant pas grand-chose pour relayer la responsabilité économique des maris et des pères défaillants, celles qui n'avaient pas ou plus de mari devaient subvenir aux besoins de leurs enfants ainsi qu'aux leurs propres. La société, toutefois, considérait ces situations comme des "anomalies" regrettables et elles ne conduisaient pas à une révision des concepts. De plus, les activités féminines non rémunérées n'étaient pas prises en compte dans les premiers calculs de l'économie générale. Bien que les comptes nationaux se soient beaucoup affinés, elles n'y sont toujours pas incluses. Elles n'ont jamais été chiffrées, du reste, à part quelques tentatives isolées et sporadiques.

30. Les femmes ressentent de plus en plus vivement l'incertitude de la définition de leur rôle économique, dans un monde de plus en plus économique. Dans nos sociétés, l'identité d'une personne est surtout reconnue en référence à son activité professionnelle : "Qui êtes-vous?" est devenue : "Que faites-vous?" Comment les femmes ne

ressentiraient-elles pas de plus en plus nettement le besoin d'une identité sociale qui ne soit pas par seule référence au rôle économique de l'homme ? D'autant que, moins retenues au foyer par des tâches domestiques allégées et des maternités plus rares, elles éprouvent un désir naturel d'activité; plus instruites et éduquées, des aspirations multiples à utiliser leurs dons, connaissances et compétences pour assurer leur autonomie, et aussi pour appartenir plus complètement au monde, y participer, le changer. La description que Talcott Parsons donnait dans les années 50 des rôles masculins et féminins est caduque, si elle a été vraiment pertinente en Europe. La valeur travail, primordiale dans les pays de l'Est, n'y est pas sexuée, et dans d'autres grand pays d'Europe occidentale (Allemagne, Grande-Bretagne, France) le nombre et la proportion de femmes actives est considérable depuis trois quarts de siècle.

31. Doit-on noter que la forte demande des femmes à entrer dans le monde du travail durant ces dernières années a été contemporaine de l'expression d'une contestation et d'une dérision de la toute-puissante valeur "travail" comme mesure du rôle social ? Les femmes s'engageraient-elles dans la conquête de rôles qui entraînent de lourdes obligations au moment où la valeur de ces rôles commencerait à décliner ? L'avenir répondra à cette question. Pour l'instant la valeur "travail" et sa traduction en statut social sont encore solidement en place et on ne voit guère comment les femmes pourraient parvenir à obtenir plus d'équité dans la répartition des pouvoirs conférés par les rôles et plus d'autonomie sans passer par le travail.

32. - Que le monde du travail ait été construit, pensé et étudié pour et par les hommes apparaît dès le moment où l'on désire décrire statistiquement la situation des femmes au travail. Les définitions varient d'un pays à l'autre : ici on retient comme actives les femmes d'agriculteurs, commerçants et artisans non rémunérées qui travaillent dans l'entreprise familiale; là on les considère comme inactives car on n'a pas de moyen d'appréhender la nature, la durée ni la stabilité de leurs prestations. Ces différences de définitions donnent des différences d'effectifs de plusieurs millions de personnes en Europe. Lorsque le secteur agricole est important, les résultats de ces variations de définitions peuvent être surprenants : ainsi, d'après les statistiques, la proportion des femmes actives est en Turquie une des plus élevées et en Grèce une des plus basses d'Europe. Passant de Turquie en Grèce, a-t-on vraiment l'impression que là la majorité des femmes travaille et que ici la majorité ne travaille pas ?

33. Certaines caractéristiques de l'emploi des femmes favorisent également l'imprécision des statistiques : a) les femmes se trouvent proportionnellement plus nombreuses dans les situations intermédiaires comme le travail à temps partiel, le travail temporaire, le travail saisonnier; b) proportionnellement plus nombreuses dans les secteurs "flous" les plus mal connus (par exemple dans les services, où sous la rubrique "autres services", avec d'impuissance de définition, se regroupent quelques millions de personnes en Europe dont 80% de femmes; c) elles sont proportionnellement beaucoup plus nombreuses à travailler dans les petites et très petites entreprises - moins de 50 et moins de 10 travailleurs -, celles-là même dont on connaît le moins bien les postes, les salaires, les durées de travail, etc.; d) elles entrent et sortent plus fréquemment du monde du travail sans qu'on puisse toujours déterminer si elles doivent être considérées comme inactives ou comme chômeuses; e) elles forment la majorité de la population marginale à la recherche d'emploi, formée de personnes qui déclarent aux sondages n'être pas au travail ni en recherche d'emploi, mais cependant prêtes, le cas échéant, à retravailler si une occasion favorable se présente.

34. La marge d'erreurs d'appréciation du travail féminin est donc considérable dans chaque pays, mais plus grande encore quand on tente des comparaisons internationales. Les limites d'âge ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre pour le calcul de la population active; on néglige de mentionner, dans les taux d'activité féminine, la proportion de travailleuses à temps partiel, etc. Or la proportion des femmes travaillant à temps partiel dans la main d'oeuvre féminine totale peut varier considérablement : 8,2% en Belgique et 38,3% en Grande-Bretagne, par exemple, pour citer deux pays voisins l'un de l'autre. Les comparaisons de salaires masculins et féminins à l'échelle internationale aboutissent également à des résultats qui n'ont aucune valeur diagnostique souvent. Mais le cumul de ces incertitudes et de ces lacunes culmine dans les prévisions d'emploi féminin pour l'avenir.

Une société ne compte bien que ce qui compte à ses yeux, et le flou statistique qui entoure l'emploi féminin est une preuve que le rôle économique des femmes a été longtemps considéré comme marginal : la collecte des données, l'élaboration des paramètres et la normalisation des définitions sont demeurés insuffisants. Un travail international de clarification semble nécessaire, faute de quoi les études internationales comparatives demeureront précaires.

35. En dépit de leurs graves imperfections, seules les données statistiques peuvent permettre d'apprécier globalement les rôles économiques. Pour ce faire, il faut

choisir les moins mauvais indices. Nous n'utiliserons pas les taux d'activité dans la population de plus de 14 ans par sexes, le plus souvent donnés à titre comparatifs, car ils sont trop influencés par la structures par âges et sexes des populations, différente selon les pays. Nous leur préférons : a) la proportion de femmes dans la population active totale, qui exprime mieux le niveau de la participation des femmes à l'économie; b) les taux d'activité des hommes et des femmes par tranches d'âges : la comparaison internationale est ici intéressante car elle laisse transparaître l'importance relative accordée au rôle économique et au rôle éducatif et familial.

36. La part des femmes dans la population laborieuse vers 1975 était très variable dans le monde : elle était la plus élevée en U.R.S.S. (49,3%), puis en Asie orientale (38,9%), puis, presque à égalité, en Amérique du Nord (35%) et en Europe (34,4%).

De 1970 à 1975, la proportion de femmes dans la main d'oeuvre totale a décliné en Afrique et en Asie Orientale pour des raisons variées, et en U.R.S.S. où elle est passée de 51,6% à 49,3% parce que l'équilibre démographique entre les sexes, gravement rompu par les morts masculines de la guerre, se rétablit peu à peu. En Europe, la participation moyenne des femmes a augmenté légèrement, passant de 33,6% à 34,4%. Les projections jusqu'en 2.000 du Bureau International du Travail font apparaître une augmentation légère de cette participation d'ici la fin du siècle.

37. Variations nationales de l'activité professionnelle des femmes : Toutefois, en Europe, cette moyenne de 34,4% cache des disparités profondes entre les pays, disparités de niveau de participation, et disparités d'évolutions.

Un premier groupe de pays est constitué par les pays d'Europe de l'Est et du Centre, démocraties populaires et Autriche, où la part des femmes dans la main-d'oeuvre totale dépasse 40%, parfois largement (Tchécoslovaquie : 46%). Il est intéressant de noter que cette proportion est en augmentation dans tous ces pays, même dans ceux qui comme la Pologne ou la République Démocratique Allemande ont connu après la guerre un lourd déficit masculin dans la population.

Dans trois pays nordiques (Suède, Finlande et Danemark) la proportion de femmes dans la population active a augmenté récemment de manière très nette (en Suède de 6% en quatre ans) et s'établit aujourd'hui autour de 41%. Toutefois il faut noter que cette importante population féminine active compte un pourcentage considérable de travailleuses à temps partiel (de 30 à 45%). La Norvège est un cas à part : son niveau de participation féminine a été longtemps faible et n'atteignait encore en 1970 que 28%; l'accroissement ultérieur a été spectaculaire et le taux est aujourd'hui de 35,5%.

38. Les pays de l'Europe de l'Ouest comptent à la fois des pays de vieille tradition de travail féminin et des pays à bas taux d'activité féminine. Au nombre des premiers : la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne Fédérale, où la proportion de femmes dans la population active tourne autour de 38 ou 39%. (Notons toutefois que ces mêmes pourcentages ne recouvrent pas les mêmes durées de travail : seulement 11% de travailleuses à temps partiel en France, près du double avec 20% en Allemagne (Rép.féd.), et plus du triple avec 38,3% en Grande-Bretagne). Ces pays ont connu des taux de participation féminine aussi élevés dès le début du siècle. Ils avaient fléchi, puis remonté (incidence des guerres) puis s'étaient à nouveau un peu tassés durant les années 50 en France et Angleterre, un peu plus tard en Allemagne, pour reprendre ensuite. Mais la participation importante des femmes à l'activité économique du pays y est une réalité de près d'un siècle. Il n'en va pas du tout de même en Irlande, où, en dépit d'une légère augmentation, le taux demeure autour de 25%. Ni aux Pays-Bas, où en 1973 on ne comptait encore que 23% de femmes dans la population laborieuse totale; cette proportion a très récemment commencé à augmenter. La Belgique, avec 33% tient une place intermédiaire entre les Pays-Bas et la France.

39. Les situations en Europe du Sud sont encore différentes et vont évoluer vers une augmentation sans doute. Ainsi, en Yougoslavie la participation féminine est passée d'un taux bas dans les années 50 (24%) à un taux moyen en 1975 (33,9%). L'Espagne et le Portugal avaient les taux les plus bas d'Europe (autour de 22%), mais la participation à l'activité agricole des femmes y a été sous-estimée. Le nombre de femmes actives augmente en Espagne depuis cinq ans. Le cas de l'Italie est des plus intéressants : vers les années 30, l'Italie a connu une proportion de femmes dans la population active qui avoisinait 38%; après la guerre, l'industrialisation et le changement du régime de propriété agricole ont fait tomber ce pourcentage à 26% en 1974. Mais c'est une proportion très sous-estimée, surtout du fait de la fréquence de "travail au noir".

40. Variations régionales : La participation des femmes à l'économie générale est très variable non seulement selon les pays, mais encore selon les régions d'un même pays. Le taux d'activité des femmes de 15 à 65 ans varie en Allemagne (Rép.féd.) ou en France de près de 60% à moins de 25% selon la région envisagée. Un pays au territoire aussi exigü que la Belgique présente des disparités régionales aussi grandes avec un taux d'activité des 15 à 65 ans allant de 20% dans un district Wallon à 51% à Bruxelles ou 48% en Flandre occidentale. Si l'on pousse l'analyse à un niveau régional plus fin, les contrastes apparaissent davantage : en France, ce même taux d'activité

des 15-65 ans varie selon les départements de 15% à 57%. Une carte d'Europe des taux d'activité féminine par petites régions ferait apparaître une extraordinaire variété que n'offrirait pas une carte des taux d'activité masculine.

41. Cela signifie que : 1) L'emploi féminin est mal connu, car cette carte à l'échelon microrégional devrait servir à la fois pour les diagnostics économiques et pour l'élaboration des politiques régionales : or elle n'a pas été établie partout et est peu utilisée ailleurs. 2) Le rôle économique des femmes, bien plus que celui des hommes, dépend de facteurs indépendants de leur volonté comme celui de la région où elles résident. En effet, quelle que soit l'économie d'une région, les hommes sont pourvus en priorité : s'il n'y a pas d'activités industrielles, par exemple, c'est eux qui occuperont les emplois tertiaires. Dans une mesure plus ou moins grande le filtre de l'emploi masculin détermine l'emploi féminin.

42. Une recherche sur les paramètres qui accompagnent une activité féminine très élevée ou très basse ne montre pas toujours qu'un taux d'activité féminine élevée s'accompagne d'un taux de fécondité bas et vice-versa. Si c'est les cas dans plusieurs régions, on trouve également des régions où les deux taux, activité et fécondité, sont bas et d'autres où ils sont tous deux relativement élevés. La récente baisse de fécondité est intervenue aussi bien dans des régions de faible activité féminine (Pays-Bas) que dans des régions de forte activité féminine (Allemagne, Suède, Danemark). De même les opinions pour ou contre le travail féminin exprimées dans les sondages semblent n'avoir que peu de corrélation avec les taux d'activité qui, eux, dépendent davantage du dynamisme ou de la léthargie économique de la région concernée.

43. Très contrastée également apparaît la carte du chômage féminin selon les régions. D'une manière générale, en Europe occidentale, le chômage féminin est proportionnellement plus élevé que le chômage masculin (rapport des demandes d'emploi non satisfaites au nombre total de travailleuses). Mais il faut y ajouter un sous-emploi non connu, qui se révèle par exemple lors de l'industrialisation et de la création de nouveaux emplois dans une région à faible participation féminine jusque-là. Découragées par avance par le manque de chances de trouver du travail, de nombreuses femmes ne s'y inscrivaient même pas comme demandeuses d'emploi.

44. "Métiers masculins", "métiers féminins" : A l'intérieur du monde du travail une répartition des tâches et des rôles entre les sexes n'a cessé de s'opérer au cours du développement industriel, conduisant au maniement courant des notions de "métiers masculins" et de "métiers féminins". Cette dichotomie a fait de certains métiers des



ghettos professionnels féminins et a des conséquences importantes et néfastes sur le statut des femmes dans le monde du travail : elle contribue largement à l'infériorité des salaires féminins. Elle apparaît souvent artificielle, c'est-à-dire non fondée sur des différences biologiques entre les sexes, et ceci de manière de plus en plus flagrante au fur et à mesure que la technologie permet un moindre recours à la force physique. Son artificialité apparaît aussi quand on compare les branches ou métiers féminisés dans divers pays : l'imprimerie compte beaucoup de femmes en URSS et est en France et en Belgique chasse gardée masculine. La ferrure, le tabac sont, selon les pays, des industries à dominante masculine ou féminine.

45. Quelles sont les lois non écrites qui régissent cette distribution des fonctions entre hommes et femmes ? Pour une bonne part on peut dire que quand une fonction se dévalorise, elle se féminise, et que la symétrie est vérifiée aussi : quand une fonction se féminise, elle se dévalorise. Dans le premier cas on constate qu'une profession dont revenu ou prestige ou les deux diminuent relativement à son statut antérieur pour quelque raison que ce soit (fonctionnarisation, vieillissement de la branche, etc.) se féminise plus ou moins rapidement : c'est le cas de la médecine dans les pays de l'Est, d'une partie des métiers les moins qualifiés de l'informatique au fur et à mesure que cette branche perd son caractère pionnier. En revanche, l'entrée massive des femmes dans l'enseignement pour partie à un emploi du temps compatible avec la vie de famille, pour partie à un recrutement par voie de diplômes ou d'examens, pour partie à l'augmentation énorme des besoins en enseignants, a eu pour effet, dans de nombreux pays, depuis une quinzaine d'années, de détourner les meilleurs candidats masculins de choisir l'enseignement pour carrière. Ce phénomène est déjà accompli dans le cycle élémentaire de tous les pays d'Europe, et dans les pays où l'enseignement s'est le plus féminisé (Tchécoslovaquie, France, Pologne) il s'est poursuivi dans l'enseignement secondaire même aux postes de direction et se dessine dans l'enseignement supérieur.

46. Ce type d'analyse écarte certaines illusions simplistes : l'accès des femmes à des fonctions jusque-là occupées par des hommes ne suffit pas à asseoir une égalité définitivement acquise. A partir même de ces rattrappages méritoires mais illusoire fonctionne une dynamique de re-création de différences et d'inégalités. Un tel diagnostic doit conduire à la recherche de parades à ces décalages en chaîne. Elle mène alors, pour créer les conditions de l'équité entre hommes et femmes dans le travail, ou bien à remettre en question en partie la liberté de décision des individus

en introduisant des quotas d'hommes et de femmes dans les formations et les fonctions; ou bien, en cherchant à compenser les handicaps féminins par des avantages (des "discriminations positives") à privilégier parfois la lutte contre l'inégalité entre les sexes par rapport à la lutte contre l'inégalité entre les classes. Les résistances à une telle recherche de stratégies égalitaires sont nombreuses et éloquentes; certaines sont hypocrites, certaines dignes de considération.

47. Des progrès appréciables ont été réalisés presque partout en ouvrant aux jeunes filles l'accès de formations qui leur avaient été jusque-là fermées, et de métiers qu'elles ne pouvaient exercer. Mais nulle part on ne peut dire que la partie est gagnée. Certains disent non sans raison que la conviction nécessaire pour réduire ces inégalités n'est pas assez forte, insidieusement combattue par bien des hommes, et bien mal soutenue par beaucoup de femmes. Mais il faut aussi signaler la méconnaissance du problème. Avant de vouloir le résoudre, encore faut-il savoir le poser. On sous-estime souvent la variété des situations pour se contenter de dire que les femmes sont dans "les métiers traditionnellement féminins". Oui pour la confection. Mais à titre d'exemple, voici la proportion de femmes dans la main-d'oeuvre occupée à l'agriculture de certains pays d'Europe vers 1975 : Roumanie : 67% - Albanie : 52% - Allemagne (Rép. féd.) : 51% - Tchécoslovaquie : 48% - République démocratique allemande : 46% - France : 33% - Finlande : 33% - Belgique : 29% - Italie : 25% - Suède : 24% - Grande-Bretagne : 16% - Pays-Bas : 5%. Aucune explication simple ne permet de rendre compte d'aussi considérables différences. Les évolutions ne sont pas convergentes non plus : en Autriche et Allemagne (Rép.féd.) et dans l'Est européen, les hommes ont quitté les premiers l'agriculture, y laissant les femmes. En France les femmes sont parties les premières et des hommes restent accrochés à leur terre, célibataires par force.

48. On pourrait donner des exemples aussi complexes à interpréter dans le secteur secondaire, mais aussi dans le secteur tertiaire : en Suède, en Allemagne (Rép.féd.), aux Pays-Bas, on interprète la proportion impressionnante de femmes dans les services de la brasserie, restauration, hôtellerie comme une prolongation dans le salariat des rôles domestiques dévolus aux femmes, et on le déplore. En Italie, le monopole masculin des services de la restauration apparaît comme l'expression de leur position dominante aux femmes qui voudraient y entrer. Il arrive ainsi très souvent que l'opinion féministe, analysant la situation dans un pays, décrit ce qui, à son sens, porte préjudice aux femmes et formule des revendications. Or, dans un autre pays ce qu'elles indiquent comme remède est dénoncé comme cause d'infériorité. (Nous

retrouverons ces contradictions à propos du taux de scolarité comparé des garçons et des filles de 15 à 18 ans, et à propos du taux de participation des femmes dans les assemblées élues et les gouvernements.)

49. De grands traits bien sûr se dégagent, qui sont connus : les femmes sont réparties dans un nombre beaucoup plus restreint de métiers que les hommes. Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans les fonctions subalternes. Leur promotion est plus rare et plus lente. Elles ont une prédilection pour les emplois tertiaires et les préfèrent souvent à des métiers industriels même plus rémunérateurs. Dans l'industrie elles sont majoritaires dans des branches qui prolongent leurs fonctions traditionnelles : la confection, le textile et souvent l'industrie alimentaire (vêtir et nourrir). Elles ont des rendements supérieurs aux hommes quand on leur demande de petits mouvements et non des efforts; leurs cadences sont alors très rapides, mais la dextérité n'est guère payée nulle part. Contrairement à une affirmation qu'on retrouve souvent, ce ne sont pas les femmes qui "font les métiers les plus pénibles". Les métiers les plus durs (mineurs, marins-pêcheurs, ouvriers de fonderie, etc.) ainsi que les métiers les plus humbles et les moins engageants (boueux, égoutiers, etc.) sont partout remplis par des hommes. Ceux-ci se trouvent occuper un beaucoup plus large spectre d'activités, des plus prestigieuses aux moins enviables.

Fundação Cuidar o Futuro

50. Dès l'âge scolaire, les idées de métiers, les aspirations des garçons sont beaucoup plus variées que celles des filles. Quand on demande aux uns et aux autres ce qu'ils veulent faire plus tard, les vœux des filles se concentrent sur des métiers qui mettent en contact avec des personnes et non avec des choses, alors que les garçons veulent aussi bien fabriquer des choses que travailler avec des personnes. Ils ont plus souvent des idées cocasses : devenir scaphandrier, clown ou acrobate. Peu de filles s'imaginent trapézistes ou dompteuses, ni même danseuses. Leurs choix s'ordonnent surtout autour de deux grandes fonctions : soigner et enseigner. On retrouve ces tendances partout, dans des pays aussi différents que l'URSS, l'Italie, la Suède, où l'environnement, les exemples, les valeurs proposées ne sont pas du tout les mêmes. La mixité ne semble pas favoriser des choix plus larges. Pourtant le diagnostic qu'on ne peut s'empêcher de faire, à voir ces résultats, est que les conditionnements sociaux jouent là un rôle capital (même si c'est un acte de foi plutôt qu'un vrai raisonnement) et qu'il faut agir sur eux pour élargir les horizons des petites filles, ouvrir l'éventail des stimulations et modèles, briser les interdits et casser les stéréotypes.

51. Un gros effort est nécessaire pour surveiller les livres de classe afin qu'ils ne véhiculent pas d'images stéréotypées de tâches, de métiers masculins et féminins (en France et en Suède des commissions gouvernementales ont été chargées de cette surveillance). Il faut former les enseignants eux-mêmes afin qu'ils ne soient pas les agents de transmission de ces images fixées; améliorer les conseils en orientation; encourager partout la mixité totale non seulement des études mais aussi des activités pratiques. Mais quiconque a pratiqué l'orientation professionnelle ou le placement sait combien les filles et les femmes peuvent opposer une résistance personnelle énorme (en sus de la résistance familiale) aux conseils, et quelle détermination elles peuvent manifester dans leurs refus et leurs goûts...

52. Activité professionnelle selon l'âge de la femme : L'activité des femmes varie plus que celle des hommes selon l'âge. Physiologiquement, la vie des femmes est plus discontinue que celle des hommes, jalonnée d'événements qui laissent des traces dans leur corps : menstruations, perte de la virginité, grossesses, maternités, ménopause. Pendant des siècles les sociétés ont traduit en signes sociaux et statuts différents ces "passages" de la vie féminine. De nos jours en Europe la puberté n'entraîne pas de changements sociaux pour la fillette, la perte de la virginité ne coïncide plus forcément avec le mariage, et la ménopause, passée sous silence, n'ouvre pas de statut différent. Reste la maternité qui conserve une incertitude importante et pose de très nombreux problèmes de rôles tant à la mère qu'au père et à la société : encouragera-t-on la femme à cesser son activité ? Construera-t-on plutôt des équipements d'accueil lui permettant de faire garder son enfant ? Lui permettra-t-on si elle s'est interrompue de retrouver une activité plus tard ? Les attitudes des femmes elles-mêmes vis-à-vis du travail et de la maternité, et les mesures prises en faveur de leurs deux rôles par la société où elles vivent vont se combiner et se traduire par les courbes, différentes selon les pays, que dessinent les taux d'activité selon l'âge.

53. Partout la prolongation de la scolarité entraîne une entrée plus tardive dans la vie active. Mais dans certains pays (Grèce, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Grande-Bretagne) les taux de scolarité à 17, 18, 19 ans sont plus élevés pour les garçons. Les filles prolongent moins leurs études et commencent plus tôt à travailler. Dans d'autres pays (France, Pologne) c'est l'inverse : les filles sont plus nombreuses que les garçons à achever leurs études générales, plus nombreuses à obtenir un diplôme de fin d'études secondaires, et à demeurer aux études à 17, 18, 19 ans. Les garçons commencent plus tôt leur vie professionnelle. (Il est curieux de constater que dans

ces deux situations contradictoires, les comportements des filles sont analysés par l'opinion féministe comme un signe de mauvaise insertion...)

54. Entre 20 ans et 55 ans, les taux d'activité féminine sont en hausse dans toute l'Europe, mais de manière fort contrastée :

A) Dans les pays de l'Est les femmes travaillent en principe toutes jusqu'à la retraite qui intervient pour elles plus tôt que pour les hommes (à 55 ans) et est encore avancée si la femme a plusieurs enfants. Le modèle soviétique est net : à 20 ans, 85% d'actives; entre 30 et 50 ans, près de 90%; puis chute très rapide après 55 ans, où on tombe à 26%, et à 7% après 60 ans. Même si les définitions soviétiques d'activité sont très larges, c'est à l'évidence un modèle qui manifeste la priorité marquée donnée au rôle économique de la femme par sa profession sur son rôle d'épouse, de ménagère ou de mère. Les pays de l'Est tendent à suivre ce modèle avec des variantes. En Pologne les taux sont plus élevés à la campagne qu'à la ville, surtout après 60 ans, où ils demeurent importants. Pourtant des baisses démographiques rapides ont conduit certains de ces pays (Hongrie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Pologne) à permettre à la femme de s'arrêter environ deux ans en sus d'un important congé de maternité, après la naissance d'un enfant. Cette interruption d'activité n'est pas payée pour le premier enfant, mais ouvre droit à une allocation à partir du second. En Hongrie une allocation est versée dès le premier enfant tout au long de ce long congé. Ainsi en Hongrie, en 1974, 229.000 femmes, soit 10% du nombre total des femmes actives, se trouvaient en interruption de travail après une naissance. On peut juger, à ces mesures, qu'on a été amené à atténuer la priorité au travail.

55. B) A l'opposé de ces courbes sont celles que présentent des pays comme l'Espagne, le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas : l'activité féminine commence dès la fin de la scolarité obligatoire et culmine à 20-21 ans à un taux moyen en Espagne (45%) mais élevé en Irlande et aux Pays-Bas (65 et 60%). Cette "activité des jeunes filles" chute ensuite très brutalement. A 25 ans elle n'est plus que de 20 à 30% et ne cesse de baisser ensuite. En voyant ces courbes on peut presque dater l'âge du mariage et de la première maternité, tant la chute d'activité est alors rapide. Les rôles d'épouse et de mère ont ici nettement le pas sur les rôles professionnels. Il n'y a pas de reprise d'activité sensible après les maternités.

56. C) La Belgique, l'Italie et la Grèce ont également des courbes régulièrement descendantes après le pic d'activité des 21-22 ans, mais la déflation des effectifs est beaucoup moins rapide et moins nettement liée au mariage : le pourcentage de femmes

mariées parmi les travailleuses est même particulièrement élevé en Belgique : 60%. Les taux d'activité se maintiennent quelques années au dessus de 40% en Belgique, de 30% ailleurs. Ces courbes traduisent une relative prépondérance du travail dans les âges jeunes, se prolongeant au-delà de la première maternité, mais les femmes quittent peu à peu le monde du travail au fur et à mesure de leur âge et ne reprennent pas d'activité après les enfants élevés.

57. D)L'Allemagne (Rép.féd.), la France, la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark présente des courbes de niveaux d'activité assez comparables. Voici une quinzaine d'années, les courbes d'activité féminine de ces pays présentaient deux "bosses" : un premier pic élevé vers 21 ans (70% d'actives), suivi d'une baisse relative à l'âge des maternités, puis d'un relèvement après 35 ans; un second maximum était observé vers 50 ans. Ces courbes rendaient compte de la vie en trois phases successives : travail-maternités-travail, de nombreuses femmes. Dans ces pays, sauf en Grande-Bretagne, le creux entre les deux bosses s'est atténué et presque comblé durant ces dix dernières années : le taux d'activité s'est élevé à l'âge des maternités, les jeunes femmes avec enfants se maintiennent de plus en plus souvent au travail. Cette évolution est particulièrement nette pour les plus instruites et qualifiées d'entre elles. En Grande-Bretagne le creux au moment des maternités subsiste mais la reprise ensuite est plus prononcée encore : la travailleuse britannique a une moyenne d'âge relativement élevée.

58. Une dernière remarque, rarement formulée : partout les femmes, qui vivent plus vieilles que les hommes en moyenne, terminent leur vie professionnelle plus tôt, sans que leur fonction maternelle puisse alors être invoquée comme cause directe de ces comportements. De même une étude attentive du travail à temps partiel montre que ses adeptes sont tout autant sinon davantage des femmes d'un certain âge plutôt que de jeunes mères de familles. Si l'on excepte les agricultrices, rares sont les femmes qui s'attachent à leur travail au point de dépasser l'âge de la retraite, et nombreuses celles qui se retirent de la vie active avant cet âge. En comparaison avec les comportements masculins, le phénomène est net. Les femmes sont-elles plus lasses ? Se sentent-elles moins "définies" par leur profession ? Ressentent-elles moins que les hommes le traumatisme de la retraite ? Leur rôle de grand-mères est-il plus important qu'on ne le croit et joue-t-il dans ces décisions ? Les études sur ce sujet demeurent à faire.

59. L'activité des femmes mariées selon la profession du mari : La fréquence de l'activité des femmes varie selon la catégorie socio-professionnelle de leur mari.



Les femmes d'agriculteurs exploitants sont les plus actives. Pour les ménages non-agricoles, il apparaît que l'activité professionnelle des femmes est moins fréquente quand le mari exerce des fonctions importantes, ou au contraire très modestes. Elle est en revanche plus fréquente quand le mari est dans une catégorie socio-professionnelle moyenne. Par rapport au salaire du mari, la proportion de femmes mariées qui restent au foyer dessine une courbe en U : elles sont proportionnellement nombreuses quand le mari gagne peu; leur proportion décroît quand il a un salaire moyen; elle remonte quand le mari a un revenu élevé.

60. Avant de se marier, les femmes d'ouvriers, de manoeuvres ont elles-mêmes été ouvrières, vendeuses, domestiques. Elles n'ont pas gardé de ce travail peu intéressant et fatigant un bon souvenir. Peu qualifiées, elles ne peuvent espérer en trouver un autre. Ne plus travailler, une fois mariées, leur apparaît une promotion. Leurs maris, qui connaissent eux-mêmes les dures conditions du travail non qualifié, ne sont pas particulièrement favorables au travail de leur femme, surtout si leur propre mère a travaillé : ils mettront un point d'honneur à ce que leur épouse ne travaille pas. C'est pour eux-mêmes, du reste, un signe de promotion sociale que d'avoir une femme qui s'occupe exclusivement de leur ménage.

61. Quand le mari appartient à une catégorie socio-professionnelle moyenne, les couples ont peu d'enfants. La femme en général a une petite formation elle-même et peut trouver un emploi qui augmentera le budget de manière appréciable. Elle travaille alors pour assurer avec son mari le mieux-être du foyer : un meilleur logement, mieux équipé, de meilleures vacances, des études pour l'enfant. Le couple se sent en mesure, à deux, d'accroître sa consommation et de passer, ou de faire passer son enfant, dans la couche supérieure.

62. Quand le mari a un salaire ou une position élevés, il considère que sa femme "n'a pas besoin de travailler" et, à la limite, cela le diminuerait. Sa situation crée à sa femme des "obligations sociales", et les enfants sont plus nombreux dans cette couche sociale. En fait c'est le niveau d'éducation de la femme qui décidera de son activité : avec une instruction supérieure, elle supportera mal de demeurer au foyer; si elle n'a qu'une formation médiocre, elle hésitera à prendre une activité car, alors, son propre statut professionnel sera très inférieur à celui de son mari et au lieu de lui donner un sentiment d'égalité, son travail lui rappellerait tous les jours son infériorité.

63. Il résulte de ces faits que, loin d'être un facteur d'égalisation des revenus familiaux, le travail de la femme accentue parfois les disparités de revenus entre les familles des couches populaires et moyennes, puisqu'il est plus fréquent de voir la femme apporter la contribution notable de son propre salaire dans les foyers où le mari a déjà un revenu convenable. On s'aperçoit que la catégorie socio-professionnelle du mari est souvent plus déterminante que celle de la femme dans ce choix. Du reste les rapports entre les sexes sont plus égalitaires dans les couches moyennes, et conservent certaines formes plus "patriarcales" dans les couches les plus pauvres et les plus riches de la population.

64. L'activité des femmes selon le nombre d'enfants : Toutefois, le nombre d'enfants est sans doute le facteur le plus déterminant. Les données sur la relation entre le nombre d'enfants, l'âge des enfants et le taux d'activité des mères sont rares. Mais elles sont concordantes. En Pologne, en Allemagne (Rép.féd.), en Belgique, en France, on fait remarquer que plus une femme a d'enfants, moins souvent elle travaille au dehors :

- en Belgique, le taux d'activité des femmes mariées sans enfant est globalement de 28%, celui des mères d'un enfant de 22%, celui des mères de deux enfants de 15%, celui des mères de trois enfants de 11%;

- en France en 1968 (l'activité des mères a nettement augmenté depuis) le taux d'activité des mères âgées de 25 à 35 ans était de : 45% avec un enfant; 30% avec deux enfants; 17% avec trois enfants;

- en Allemagne (Rép.féd.), le taux d'activité des femmes (non agricoles) mariées et ayant un ou des enfants de moins de 15 ans était en 1973 de : 38,1% avec un enfant; 27,3% avec deux enfants; 19,6% avec trois enfants. Pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de 6 ans : 30,4% avec un enfant; 17,7% avec deux enfants ou plus.

65. On notera combien l'arrivée du troisième enfant a une incidence importante sur l'activité de la mère puisque 80 à 90% des mères de trois enfants de moins de 15 ans ne travaillent pas (même dans des pays comme la France et la Belgique qui sont les tout premiers pays d'Europe pour les possibilités de gardes offertes aux enfants de 2 à 6 ans). Dans une famille comptant 3 enfants ou plus, même si les soins aux enfants, les travaux ménagers et les démarches diverses sont équitablement répartis entre les deux parents, il est très difficile que les deux travaillent ensemble à temps plein. Il faut une présence continue à la maison de l'un des parents ou d'une tierce personne,

ou des emplois du temps de travail très allégés pour les parents qui se relaieraient. Il faut savoir que les solutions de garde que l'on peut envisager pour un ou deux enfants ne sont plus opérationnelles avec trois et plus. On l'oublie trop souvent dans les réflexions sur les rôles, comme si la famille de plus de deux enfants était un phénomène du passé qu'il n'est point besoin d'envisager : l'avenir se chargera de prouver qu'aucun pays ne peut se passer d'un certain pourcentage de familles de 3 enfants et plus. Il serait illusoire de fonder une nouvelle sociologie du rôle des sexes sur les seules familles de un ou deux enfants.

66. Depuis une vingtaine d'années, dans toute l'Europe, on a assisté à une tendance très nette au rajeunissement de l'âge au mariage et de l'âge des mères : dans un nombre important de pays, la famille est constituée quand la femme a 27-28 ans. D'où la nécessité de permettre à la femme une orientation, un recyclage et une formation quand elle désire reprendre du travail après quelques années de soins intensifs aux petits enfants. De telles initiatives doivent se multiplier pour permettre à la femme qui a cessé son activité professionnelle de rattraper quelque peu son handicap dû aux maternités. La formation permanente doit être un droit absolu pour les femmes et des actions spécifiques doivent être mises en oeuvre qui l'aident à se réinsérer dans la vie active. Ces actions ne doivent pas accepter de limites d'âges. En effet, certains signes laissent penser que le modèle prévalant ces dernières années pourrait se modifier, et que les naissances au-delà de 30 ans et même de 35 ans peuvent devenir plus fréquentes. La formation permanente doit donc devenir pour les femmes un recours possible à tout âge.

67. Les rémunérations comparées des hommes et des femmes : De quelque manière qu'on aborde le problème des rémunérations, il faut bien admettre qu'elles sont l'expression économique de la "valeur" accordée par une société aux rôles professionnels des uns et des autres.

Pendant longtemps les sociétés européennes ont admis que les femmes fussent moins payées que les hommes : on considérait que c'était là une sanction de l'"infériorité" naturelle de la femme, ou de sa présence jugée "anormale" et néfaste dans le monde du travail rémunéré. Actuellement nos sociétés récusent dans les principes ces disparités de traitement, mais elles n'ont pas disparu pour autant. Pourtant, en dépit des indignations et des proclamations, la question reste très mal connue du public. Il n'est pas possible, dans les limites de cette note, d'aborder les aspects très techniques du problème de l'infériorité des rémunérations féminines, mais il est

nécessaire de distinguer deux approches distinctes :

- 1) Quelles sont les rémunérations des hommes d'une part, des femmes de l'autre, globalement ?
- 2) Pour un même travail ou un travail de même valeur hommes et femmes reçoivent-ils la même rémunération ?

68. Généralement, l'opinion pense que c'est la non application du principe "à travail égal, salaire égal" qui est seule responsable de l'infériorité des gains professionnels féminins. La réalité est bien plus complexe.

1) Les disparités globales de rémunérations :

a) On les exprime souvent en donnant la moyenne des salaires perçus par les hommes d'une part, par les femmes de l'autre, dans tel ou tel secteur d'activité, ou branche, ou grand groupe de qualifications. Ces données ne sont pas inutiles : elles permettent de constater que le salaire moyen des femmes est toujours inférieur au salaire moyen des hommes, mais que l'écart est moins important pour les salariés du secteur public que pour les salariés du secteur privé, moins important pour les employés que pour les ouvriers, et que cet écart est maximal pour les professions libérales et les cadres supérieurs. Mais ces moyennes ne donnent qu'une information incomplète difficile à analyser.

b) Une autre approche beaucoup plus éloquente consiste à rechercher sur l'échelle des salaires, par tranches, des plus bas aux plus élevés, comment se répartissent les travailleurs masculins et féminins. Dans tous les pays on s'aperçoit a) que les travailleurs masculins sont mieux répartis dans toutes les tranches de salaires, alors que les femmes sont plus concentrées dans une portion plus resserrée de l'échelle des salaires; b) que la valeur modale (salaire gagné par le plus grand pourcentage de travailleurs) se trouve située pour les hommes dans les salaires moyens élevés, et pour les femmes dans les bas salaires ou les salaires moyens bas. Ces courbes permettent aisément les comparaisons internationales puisqu'elles ne font intervenir ni la monnaie ni les valeurs relatives des salaires nationaux, mais seulement une distribution des femmes et des hommes sur l'échelle des salaires. Pour certains pays, les courbes masculines et féminines se recouvrent en partie : un certain nombre d'hommes et de femmes gagnent la même somme. Pour d'autres pays, les deux courbes forment deux collines distinctes : deux populations payées différemment, les femmes du côté des bas salaires, les hommes du côté des salaires moyens et élevés.

69. Quand on cherche les causes de tels phénomènes, on est conduit à s'apercevoir que même si le principe "à travail égal, salaire égal" est respecté dans le pays considéré, les différences de rémunération demeurent importantes car elles sont principalement d'origine structurelle :

1) Les durées de travail hebdomadaires ne sont pas les mêmes. Même si l'on ne retient que les "travailleurs à temps complet" on s'aperçoit que dans presque tous les pays les femmes ont des durées moyennes de travail de 4 à 9 heures inférieures à celles des hommes par semaine.

2) Les femmes au travail n'ont pas les mêmes âges (davantage de très jeunes proportionnellement, moins entre 25 et 35 ans) et surtout moins d'ancienneté. Or qualification et responsabilités augmentent souvent avec l'ancienneté, et le salaire suit.

3) Elles n'ont pas les mêmes qualifications : beaucoup plus de non qualifiées parmi elles, et dans le groupe des qualifiées elles sont très rares dans les niveaux supérieurs de qualification.

4) Elles sont nettement plus nombreuses proportionnellement à travailler dans de petites et très petites entreprises, pour avoir moins de trajets à faire, et les salaires sont globalement plus élevés dans les grosses entreprises.

5) Enfin et surtout elles ne font pas les mêmes métiers. Elles sont massées dans certaines branches : or plus le pourcentage de femmes est important dans une branche, plus le salaire moyen y est bas, même pour les hommes qui y travaillent. De plus, à l'intérieur des branches, elles n'accomplissent généralement pas les mêmes fonctions que les hommes.

Ces facteurs sont responsables ici de la plus grande part, là de la quasi-totalité des différences de rémunérations entre hommes et femmes.

70. 2) L'égalité ou l'inégalité de salaire pour un même travail ou un travail de valeur égale s'apprécie autrement : il faut comparer des travailleurs des deux sexes, accomplissant les mêmes fonctions, ayant la même qualification, la même ancienneté, etc. Alors on est à même d'apprécier la disparité au préjudice du sexe. Peu d'études ont été conduites jusqu'ici en ce sens. L'Office Statistique des Communautés Européennes ayant voulu en tenter une pour l'industrie manufacturière des six premiers membres de la CEE s'est aperçu qu'en ne retenant que 4 critères et en les combinant

avec les différentes industries, on parviendrait à 6.000 tableaux par pays! Il fallut y renoncer. Une seule investigation complète a été faite pour ces six pays dans la filature de coton pour le métier de bobineur. On parvient alors aux écarts suivants : 0,3% en France; 7,4% en Allemagne fédérale; 12,2% en Italie; 17,3% en Belgique; 24,3% aux Pays-Bas. Or, pour les ouvriers et ouvrières qualifiés de l'ensemble des industries manufacturières les écarts constatés étaient : 25,8% en France; 26,8% en Allemagne; 29,4% en Italie; 33,2% en Belgique; 40,1% aux Pays-Bas. On voit que même à l'intérieur d'un même secteur et d'un même groupe de qualifications les différences d'origine structurelles sont responsables de la plus grande partie de la différence des salaires.

71. Or ce sont les plus difficiles à modifier. Non que l'application du principe "à travail égal, salaire égal" soit aisée, en dépit de tous les instruments législatifs qui l'entourent : la convention internationale du travail n° 100 sur l'égalité de rémunération du Bureau International du Travail (1951); l'article 119 du Traité instituant la Communauté Economique Européenne; les lois fondamentales aux articles de Constitution de très nombreux pays; des dispositions nationales permettant de réprimer les infractions par des sanctions, de recourir devant une juridiction compétente, etc. L'énumération de ces lois et décrets serait trop longue; signalons toutefois : a) que beaucoup ont été promulgués seulement au cours de ces dix dernières années; b) qu'une observation attentive permet de constater que l'application du principe est d'autant meilleure qu'elle n'est pas récente : il faut du temps pour nettoyer toutes les conventions collectives de leurs dispositions discriminatoires, pour mettre en place un appareil de contrôle efficace, pour sensibiliser les organisations de travailleurs et d'employeurs. Du temps surtout pour déjouer toutes les manières de tourner la loi et de vider le principe d'égalité de rémunération de tout son contenu en modifiant les définitions et les classifications professionnelles. Encore plus de temps pour persuader les femmes de leurs droits à poursuivre pour faire reconnaître le préjudice qu'elles subissent, et ce même si la situation de l'emploi est préoccupante.

72. Mais il sera bien plus difficile encore de venir à bout des différences de salaires qui découlent d'une certaine manière de vivre des femmes (travailler des journées moins longues, surtout dans de petites entreprises, dans certaines professions) car il est extrêmement difficile de démêler ce qui, dans ces pratiques, est choix délibéré, préférence, et ce qui n'est que conséquences en chaîne de charges familiales plus lourdes que celles auxquelles font face les hommes, de formations incomplètes



ou nulles à cause des préjugés familiaux envers l'éducation des filles, de chicanes et de barrages décourageant les femmes de se diriger vers d'autres métiers plus variés...

73. Ce lourd chapitre du travail révèle la disparité dans les rôles et l'inégalité dans leur reconnaissance économique. Comment réduire ces inégalités dont les causes sont complexes ? Sûrement en prenant conscience des contraintes qui pèsent sur les femmes et les obligent à agir souvent à l'encontre de leurs intérêts économiques : en cherchant à alléger ces contraintes par une meilleure prise en charge par la société des tâches ménagères et éducatives qui leur reviennent; en multipliant les efforts pour qu'éducation et formation offrent le même climat et les mêmes chances aux filles et aux garçons; en permettant que soient reconnus aux femmes certains handicaps et accordés les moyens de tenter de les surmonter.

74. Certains pensent que ce n'est pas suffisant et qu'il faut se méfier de la lourdeur des préjugés et provoquer de manière décidée le changement : par exemple en introduisant des systèmes de quotas dans les formations pour mixer les métiers; ou en donnant à l'orientation et à l'emploi un certain caractère autoritaire qui redistribue les fonctions. Ces dernières mesures sont difficilement compatibles avec les fondements mêmes d'une démocratie, à moins qu'une vaste campagne d'information et de débats permette de sensibiliser l'opinion aux buts poursuivis et provoque un consensus suffisant pour tenter au moins des expériences : cela est sûrement possible.

75. Mais peut-on sur ce point rappeler que, dans les meilleures intentions du monde, de telles mobilisations de l'opinion ne sont ni plus ni moins que des mises en condition ? Il faut alors être conscient de ce paradoxe : si, en matière de rôle des sexes, on pense pouvoir remplacer un conditionnement passé par un conditionnement nouveau, c'est que l'on admet implicitement qu'il n'y a pas de conditionnement définitif. Et que tout conditionnement social a ses limites, qu'on pourrait en fin de compte appeler "la nature humaine" en tant qu'espèce sociale.

### III. LES ROLES DANS LE MARIAGE ET LA FAMILLE

76. Pour permettre l'évolution des rôles, la loi dans le monde du travail s'est faite égalitaire, sans pour cela entraîner les moeurs. Dans le domaine privé - mariage, fécondité, rôles dans la famille - les moeurs ont souvent précédé les lois, et les rôles ont évolué sans guère se soucier des textes, qu'il faut amender pour entériner des états de fait.

77. Comportements devant le mariage, les naissances illégitimes, etc. : Les comportements du mariage ont évolué très vite. Depuis des siècles en Europe, les familles arrangeaient le mariage des enfants. La situation s'est à ce point modifiée qu'aujourd'hui non seulement les filles comme les garçons se marient selon leur inclination propre, mais le plus souvent ils ne demandent pas à leurs parents leur consentement, se contentant de les informer. Parfois même ils les mettent devant le fait accompli. La jeune fille tout particulièrement a acquis là une liberté récente. Dans l'Europe méridionale, le contrôle traditionnel des mâles de la famille - père, frère, oncle - s'exerce encore sur le mariage de la fille. En Espagne l'âge de sa majorité légale est plus tardif que celui du garçon. Mais il s'agit là de survivances qui s'effacent rapidement si l'on songe à leur long passé.

78. La virginité de la jeune fille au mariage n'a plus la valeur qu'on lui a longtemps conférée. L'union libre et le mariage à l'essai sont de mieux en mieux tolérés. Les conceptions prénuptiales sont devenues extrêmement courantes. L'illégitimité de l'enfant est de moins en moins infâmante. Mais les taux d'illégitimité sont très variables en Europe : 34% en Suède, 1,3% en Grèce! Leur évolution depuis la fin de la dernière guerre est intéressante à observer : décroissance régulière et continue en Espagne et au Portugal; en Autriche, République démocratique allemande, Allemagne (Rép.féd.), Finlande, France, Irlande, Italie, Hongrie, Norvège, Pays-Bas, Belgique, Tchécoslovaquie (où les taux sont de niveau très différents) le pourcentage d'enfants illégitime a commencé par décroître de 1946 à 1965-70, de manière souvent très considérable, puis il s'est très légèrement relevé ces dernières années; en Suède, Danemark, Bulgarie, Yougoslavie, Angleterre-Pays de Galles, le taux d'illégitimité a fortement augmenté.

79. En termes de rôles, ces évolutions semblent renvoyer à des attitudes sociales différentes et peut-être successives :

1) Une plus grande considération pour la jeune femme enceinte a accru la pression sociale sur l'homme qui se sent le devoir de "réparer" et d'assumer sa responsabilité de père : d'où les diminutions observées dans les taux d'illégitimité.

2) L'affaiblissement de la réprobation provoquée par l'union illégitime et l'enfant illégitime est allé de pair avec la libéralisation des moeurs et a entraîné une augmentation de l'illégitimité par indifférence pour les jugements sociaux qu'elle peut encore susciter.

Il est incontestable que ces deux tendances consacrent une amélioration du statut de la femme.

80. Depuis quelques années le mariage lui-même est remis en cause, particulièrement en Suède, mais aussi au Danemark, en Angleterre-Pays de Galles, d'où de fortes augmentations de naissances illégitimes non pas "subies" mais "assumées" sinon "revendiquées". Ce "modèle suédois" va-t-il se répandre ? Il serait intéressant de se poser à son sujet la question suivante : ces comportements nouveaux ont-ils été induits surtout par les femmes affirmant par là leur libération ? Ou par les hommes qui n'y perdent rien et voient la pression sociale sur leur responsabilité s'alléger ?

81. Depuis 1955-60, plusieurs pays européens ont modifié les dispositions législatives concernant le mariage dans un sens plus égalitaire : Allemagne (Rép.féd.), France, Danemark, Suède, Grande-Bretagne, etc. L'autorisation du mari, par exemple, n'est plus nécessaire à la femme pour travailler. Dans nombre de pays encore, cependant, l'homme est le chef de famille à qui elle doit demander autorisation pour quantité de décisions, opérations financières, etc. (Suisse, Grèce, Chypre, Autriche, Irlande, Luxembourg, Espagne, etc.) Il est intéressant aussi de constater que le régime matrimonial le plus courant, celui qui régit les époux qui n'ont pas fait établir de contrat de mariage, a été dans plusieurs pays modifié. Le régime de la communauté géré par le mari chef de famille a été remplacé par un système permettant à la femme, soit de gérer les biens de la communauté comme son mari, soit de gérer ses biens propres. Mais l'homme demeure seul administrateur des biens du couple dans bien des pays, et des modifications proposées ont été refusées sous des prétextes éloquentes : "Le postulat de l'égalité des droits ne doit pas conduire à des situations grotesques obligeant la femme à administrer elle-même ses biens. (...) D'ailleurs il est fréquent qu'elle ne désire pas". (Suisse, Commission d'Etude pour la révision partielle du droit de la famille, 13 Juin 1962, p. 112 et suite).

82. Ces crispations juridiques sur le rôle prépondérant de l'homme seul gérant des biens sont d'autant plus remarquables qu'en l'occurrence les mœurs contredisent le droit. En pratique, la femme est très souvent celle qui administre l'argent, surveille le budget et fait les dépenses. Curieusement, ce rôle de gestionnaire a été surtout confié à la femme dans des pays de droit romain où elle était considérée comme mineure. En France, l'observation sociologique continue de ce fait remonte à plus de cent ans : le mari remet tout son salaire à la femme (sauf dans les classes très aisées). Il n'est pour s'en persuader que d'interroger les banques : ce sont les femmes qui utilisent les comptes courants du ménage.

83. Le nom ("patronyme", l'étymologie est éloquente) du mari est donné à la femme et aux enfants partout. Paradoxalement l'Espagne est le seul pays où la femme conserve son nom et le transmet à ses enfants après celui du mari. En Belgique et en France le nom légal de la femme mariée demeure son nom de jeune fille et elle peut ne pas utiliser celui de son mari : pratiquement, elle l'adopte toujours. Quelques pays ont récemment tenté des réformes permettant également à la femme de conserver son nom (Finlande, Hongrie). Le cas de la Hongrie est le plus curieux car la coutume voulait qu'elle adoptât aussi le prénom de son mari suivi d'un suffixe. Désormais elle a le choix entre quatre solutions, dont celle qui consiste à conserver son prénom et son nom de jeune fille : c'est la moins populaire en pratique. Les dispositions en cas de divorce permettent dans la plupart des pays à la femme de reprendre son nom propre ou de garder celui du mari. Cette suprématie du nom masculin est doublée par une suprématie de la nationalité de l'homme dans les cas très compliqués créés par les mariages entre étrangers : quelque libérales qu'en soient les dispositions dans beaucoup de pays, la citoyenneté de l'homme va toujours de soi, celle de la femme est plus problématique en dépit des choix ouverts.

84. Fécondité, contraception, avortement : Si les fondements biologiques des différences des rôles masculins et féminins sont à notre époque vivement contestés, ces remises en cause s'arrêtent devant l'évidence : les femmes portent les enfants et en accouchent. On a, en Europe, depuis 20 ans, beaucoup souligné les contraintes entraînées par ce rôle reproducteur et ses conséquences sur la place des femmes dans nos sociétés organisées technologiquement, économiquement et politiquement surtout par des hommes à partir de schémas masculins. Aussi faut-il rappeler que la fécondité n'est pas seulement une contrainte, mais aussi un privilège que les hommes ont toujours envié aux femmes. La culture européenne est riche de mythes qui dévoilent le regret lancinant, la jalousie de ce rôle ressentie par les hommes (mythe de Prométhée, de Jupiter donnant naissance à Minerve, etc.) Toutes les langues européennes emploient pour la création artistique ou intellectuelle des métaphores de gestation et d'enfantement. La fertilité est un pouvoir que l'homme ne peut conquérir. Aussi le patriarcat, si longtemps établi en Europe, a-t-il essentiellement consisté en la confiscation de ce pouvoir. En dominant la femme dans le mariage comme dans la cité, les hommes se sont assurés contre son adultère afin de pouvoir transmettre leur nom et leurs biens à leurs enfants. Dans un tel système, qui est loin d'avoir disparu en Europe, le rôle de la mère est important et respecté, mais la femme ne peut guère décider de son propre destin, sauf à recourir aux stratégies et aux ruses des mineurs.

85. La découverte de moyens contraceptifs efficaces à usage féminin et l'extension, somme toute rapide, de ce contrôle féminin de la fécondité a bouleversé les rôles depuis une quinzaine d'années de manière sans doute irréversible. Il s'agit là, vraiment, d'une révolution. A une philosophie de l'acceptation des avatars de son corps qui seule lui était possible (avec sa forme négative : la révolte impuissante), la femme a pu substituer une philosophie du choix, de la décision consciente, de la responsabilité. Non seulement la fertilité reste l'apanage des femmes, mais encore désormais la décision de fécondité est en leur pouvoir, en tout cas dans les pays les plus avancés et les couches les plus informées de la population européenne. De plus, c'est le type même de la découverte à la diffusion de laquelle aucune frontière ne peut constituer un rempart étanche.

86. Il faut distinguer entre contraception et avortement. La contraception confère à la femme un rôle plus valorisant car elle est celle qui prévient, choisit, décide. La notion la plus importante est ici celle de prévention : considérer le futur comme une dimension dont on dispose, qu'on peut planifier, sur laquelle on peut agir est une attitude majeure signant un haut degré de civilisation, en harmonie avec nos sociétés de projets toujours lancées vers l'avenir. Que la maîtrise du futur de sa fécondité ait rendu possible à la femme est un grand événement. L'avortement, lui, a été, clandestinement, pratiqué depuis longtemps. Ces dernières années ses techniques ont été améliorées et il a été rendu légal dans de nombreux pays d'Europe. C'est un bouleversement considérable également, qui consacre un droit de la femme non seulement sur son propre corps mais aussi sur l'enfant qu'elle porte, d'où l'âpreté des débats qu'il a soulevés, soulève et soulèvera encore. Toutefois le rôle de la femme n'est pas aussi valorisé que par la contraception, car il ne s'agit pas de prévenir, mais de faire disparaître une réalité non voulue ou mal supportée - un échec. Et d'autre part parce que la responsabilité de l'acte doit être déléguée à un tiers qui pratique l'intervention, en somme prise en charge par la société.

87. Dans les deux cas néanmoins - contraception et avortement - le pouvoir de l'homme sur la fécondité est nettement diminué et celui de la femme nettement augmenté et même décisif. De plus l'Europe n'est pas un continent où ces problèmes et leurs solutions ont été apportés de l'extérieur : ils y ont surgi, mûri, abouti. Le rôle joué respectivement par les hommes et les femmes dans ce long processus n'a jamais été étudié. On sait peu, par exemple, qu'au XIXème siècle des militants ouvriers socialistes ont exhorté les femmes à tenter de se libérer ainsi et qu'elles ne les ont pas

écoutés. Des médecins leur ont succédé. Puis des mouvements de femmes en faveur du contrôle de leur fécondité (Mary Stopes en Angleterre par exemple). Après la guerre, l'action féminine a été décisive dans les campagnes en faveur du planning familial, dès avant l'apparition de la pilule ou du stérilet. Elle a été de nouveau décisive dans les campagnes en faveur de l'avortement. Mais ces mouvements ont été vigoureusement soutenus par des hommes, il y ont joué rapidement un rôle décisif, quand ils n'en ont pas pris la tête, non seulement dans les pays où la liberté de conception se fondait sur une analyse marxiste, mais aussi dans les pays capitalistes. Adversaires ou partisans, les hommes ont fait et font entendre leurs voix de manière prépondérante, prenant en charge la définition du rôle féminin. Les uns défendant l'image de la femme chargée de la mission sacrée de donner la vie. Les autres faisant de sa désaliénation par rapport à la nature un chapitre de l'émancipation de l'homme, et arguant par là que leur propre libération passe par la libération de la femme.

88. L'exercice de cette liberté, de ce rôle "décideur" des femmes reste encore en Europe soumis à des variations importantes : la législation en vigueur dans leur pays, la religion, le milieu social, l'âge de la femme - autant de facteurs modulant l'impact des informations et des campagnes des mass media. A ces paramètres il faut ajouter des attitudes personnelles que font apparaître quelques enquêtes plus fines et des problèmes de couples difficiles à connaître : un avortement peut être pour une femme un acte autonome et une affirmation de sa liberté, comme il peut être une soumission à la pression d'un conjoint qui ne veut pas d'enfant. Il n'y a pas en ces matières d'attitude féminine collective. On peut remarquer que dans l'Europe orientale, l'avortement légal a précédé la diffusion de la contraception, alors que les pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe ont plutôt répandu la contraception avant d'autoriser l'avortement.

89. L'avenir de la contraception féminine semble assuré, encore que les résistances qu'elle rencontre sont loin d'être levées chez les femmes elles-mêmes. De plus on n'a pas encore assez de recul pour connaître bien les effets respectifs de l'âge et de la génération; l'astreinte, la responsabilité que réclame l'attitude contraceptive peuvent laisser : ce n'est que lorsqu'un recul suffisant montrera qu'il n'en est rien qu'on pourra vraiment parler de révolution irréversible du rôle féminin. Il est moins sûr que le mouvement récent de libéralisation de l'avortement se développe sans à-coups. Il est très improbable que les pays qui ont, peu ou prou, rendu possible l'interruption volontaire de grossesse reviennent à l'interdiction de principe : ils ont eu trop



à connaître des drames qu'elle provoque et des ravages quasiment incontrôlables nés de la clandestinité. Mais des considérations d'ordre démographique, d'ordre sanitaire, de morale économique et de morale sociale peuvent conduire des pays qui ont déjà reconnu à la femme le droit sur l'enfant qu'elle porte à l'assortir de correctifs. La fluctuation des législations sur l'avortement dans les pays qui ont été, les premiers, très libéraux en la matière est déjà significative. La reconnaissance du rôle de décision de la femme sur une grossesse déjà commencée engendre des phénomènes sociaux qui ne sont pas encore bien maîtrisés - et ceci en dehors de toutes considérations morales. <sup>1/</sup>

Un nouvel équilibre des rôles masculins et féminins est en train de s'instaurer au fur et à mesure que s'affirme et s'étend le contrôle des femmes sur leur propre fécondité. Il serait partiellement remis en cause par la découverte de contraceptifs oraux masculins sûrs, peu coûteux et sans effets secondaires.

90. Légal ou illégal, le contrôle de la fécondité par les couples s'exerce effectivement en Europe, il n'est pour en juger que d'observer les mouvements démographiques de ces vingt dernières années. La mesure la plus significative en est l'"indice synthétique de fécondité" qui représente le nombre moyen d'enfants par femme et exprime le mieux l'activité procréatrice d'une population. Depuis 1946 en Europe cet indice a varié de près de 4 enfants par femme (Pologne, Roumanie, Irlande, Pays-Bas, Yougoslavie - à des dates différentes) à moins de 2 enfants par femme au cours des années 70 (Allemagne (Rép.féd.), Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Grande-Bretagne, Luxembourg, Pays-Bas, République démocratique allemande, Suède).

91. L'indice de fécondité a baissé dans tous les pays d'Europe, surtout depuis 1964. La baisse avait été plus précoce et rapide dans l'Europe orientale; elle a été stoppée durant ces toutes dernières années sans qu'on puisse dire si cette stabilisation est due aux mesures gouvernementales ni si elle va durer. Dans l'Europe septentrionale et occidentale qui avait connu un "boom" des naissances entre 1946 et 1964, la fécondité a baissé dans des proportions jamais connues jusqu'ici. Avec dans certains pays une rapidité surprenante (Pays-Bas, Grande-Bretagne) elle atteint des taux parfois si bas (1,5 en Allemagne (Rép.féd.)) que dans plusieurs de ces pays le remplacement des générations n'est plus assuré. Dans l'Europe méridionale la régression est plus lente, mais continue. La famille à enfant unique est de plus en plus fréquente. La famille de deux enfants devient la norme, et celle de trois enfants l'exception. La similitude croissante du comportement procréateur en Europe en dépit des grandes diversités

<sup>1/</sup> On trouvera en annexe, publiée séparément, un tableau des dispositions législatives de 25 pays d'Europe en matière de contraception et d'avortement.

de législations et de régimes est un phénomène remarquable qui demeure mystérieux. La réduction de la taille des familles n'est pas imputable aux seules femmes : des enquêtes sérieuses font apparaître une grande cohérence entre les opinions et les vœux des hommes et des femmes quant à la taille de la famille.

92. Pères, mères, enfants : Ce sont les rôles féminins qui sont malgré tout les plus modifiées par la diminution du nombre d'enfants dans les familles. Les femmes perdent en "protection" et gagnent en indépendance. Leurs compagnons attendent plus souvent d'elles qu'elles partagent les charges économiques du ménage. La pression exercée sur les maris par les lois pour qu'il assurent leur "devoir" d'entretien de leur femme s'atténue. La sacralisation de la mère gestatrice est en régression, même dans le vocabulaire, et c'est l'enfant qui devient sacré, et ce d'autant plus qu'il est plus rare. La femme peut négocier le moment et les conditions de sa venue. De ce fait les hommes en sentent davantage le prix. Après un effacement prononcé en Europe du rôle des pères, sans doute va-t-on voir apparaître un nouveau modèle du rôle paternel.

93. Le droit de la famille, dans un grand nombre de pays d'Europe, a consacré la prééminence juridique de l'autorité paternelle dans l'éducation des enfants alors même que le rôle réel de la mère ne cessait de croître, au XIX<sup>ème</sup> siècle. Autrefois confinée dans les soins aux petits, la mère s'est vu confier peu à peu les enfants d'âge scolaire et les adolescents, garçons comme filles, et des domaines d'intervention et de responsabilité de plus en plus nombreux et étendus : non seulement nourrir et soigner, mais veiller au développement psychologique, moral, à l'instruction. La presse féminine lui a dispensé théories et modes et recettes en ces matières, abondamment. Cette prééminence de la mère dans l'éducation familiale s'est doublée depuis 20 ans d'une féminisation considérable du corps enseignant. On peut dire que les années 45-75 ont été en Europe celles d'un matriarcats de l'éducation. Il s'est traduit pour les femmes par un très grand pouvoir - dont elles n'ont guère été conscientes; mais aussi par des contraintes, un déchirement constant entre leur rôle de mère et leurs rôles d'individus, de travailleuses, de citoyennes, et, de ce fait, par une culpabilisation permanente. Aussi ont-elles de plus en plus vivement réclamé d'une part une aide accrue de la société pour les soulager d'une partie de leurs tâches éducatives, d'autre part un partage des responsabilités éducatives avec le père.

94. Largement en retard sur les mœurs, le droit de la famille a été modifié entre 1950 et 1975 dans plusieurs pays : entérinant un état de fait, la notion d'"autorité parentale" a été substituée à celle d'"autorité paternelle". Mais l'effacement du rôle des pères ne passait pas inaperçu :

psychologues, pédagogues, sociologues ont de plus en plus désigné la "carence paternelle" comme responsable de déséquilibres chez l'enfant et de conduites parapatologiques ou délinquantes chez les jeunes. Les responsables sociaux et les femmes en ont appelé pareillement aux hommes, pour des raisons différentes, afin qu'ils participent davantage à l'éducation des enfants.

95. Mais en même temps, en dépit de tout ce qui a été dit sur la misogynie de sa tradition judéo-chrétienne et de sa bourgeoisie, c'est en Europe qu'est née et que s'est développée l'idée que la société devait soulager la femme d'une partie de ses tâches éducatives afin de lui permettre de remplir aussi d'autres rôles dans la société. Les justifications des crèches en pays socialistes, ou de la délégation communautaire d'éducation des kibboutzim en Israël, ou de l'école maternelle en France ont été les mêmes : un souci de plus d'égalité entre les enfants, bien sûr, mais aussi un souci de plus d'égalité entre les sexes par la part prise par l'Etat dans l'éducation du petit enfant. La demande en équipements de garde pour la petite enfance ne cesse de croître. En dépit des efforts accomplis, très inégaux d'un pays à l'autre, les besoins ne sont pas couverts. Il semble du reste que plus les bon établissements se multiplient, plus la demande des jeunes mères se fait impérative. C'est qu'à partir d'une certaine densité d'équipements, le procès fait à la mère qui "délèguerait son rôle sacré à l'Etat" tombe de lui-même. Quand, comme en France, 100% des enfants de 5 ans, 100% des enfants de 4 ans, 86% des enfants de 3 ans et 66% des enfants de 2 ans dans la population totale fréquentent la seule école maternelle publique, gratuite mais non obligatoire - qui donc oserait soutenir que ces 3.000.000 d'enfants ont des mères indignes et que ces pauvres petits sont promis à un sombre avenir par carence maternelle ? La déculpabilisation des mères est alors totale, et même, de plus en plus âprement, elles considèrent que c'est là un droit allant de soi. Et elles revendiquent davantage d'établissements pour les bébés jusqu'à 2 ans. C'est du reste dans les établissements pour la petite enfance que peuvent être le plus efficacement combattus dès le plus jeune âge les préjugés sur le rôle des sexes. Mais aucun établissement, si parfait soit-il, ne prétend remplacer les parents, qui ne doivent pas se considérer comme déchargés de leur rôle : une "éducation" des jeunes parents à leurs rôles - elle existe ici et là en Europe à titre pionnier - devrait permettre de l'éviter.

96. Si la nature avait programmé des rôles différents pour le père et la mère à l'égard du fragile nouveau-né humain, la culture permet aujourd'hui de rapprocher ces rôles jusqu'à les rendre presque interchangeable. Les nouvelles méthodes d'accouchement

ne font-elles pas participer le jeune père à la naissance de l'enfant ? Le système des biberons ne lui permet-il pas de le nourrir dès ses premiers jours ? Pourquoi serait-il toujours la mère qui devrait s'absenter de son travail quand l'enfant est malade ? Etc. On sait que des mesures ont été prises en Suède pour permettre ces permutations de rôles. Dans plusieurs autres pays elles ont été également réclamées, et même le "congé de maternité", conquête européenne de ce siècle et particulièrement de ces trente dernières années, a été remis en cause. Certains le souhaitent doublé d'un "congé de paternité" aussi long pour permettre au jeune père de prendre dès la naissance de l'enfant l'habitude de la plénitude de son rôle, ou partagé facultativement entre les deux parents.

97. A ce point de remises en cause et de propositions, les sujets de réflexion ne manquent pas :

1) Incontestablement les femmes ont eu, dans l'éducation, un pouvoir considérable, sinon le pouvoir : s'en sont-elles rendu compte ? Comment en ont-elles usé ? Comment l'ont-elles vécu ? Veulent-elles en majorité le partager avec les hommes ? Supporteront-elles aisément de s'en voir en partie privées ? Ce qui peut être vrai pour les plus jeunes le demeurera-t-il tout au long de leur vie ?

2) Depuis une quinzaine d'années on voit répéter que les "jeunes" pères s'occupent bien plus de leurs enfants que leurs propres pères ne l'avaient fait, et c'est indéniable : ces dispositions persistent-elles quand ils atteignent 35-40 ans ? Les études manquent sur ce sujet.

3) Dans l'hypothèse où les hommes s'occuperaient de manière décidée et croissante des enfants et de la maison, ces rôles ne prendraient-ils pas une valeur sociale accrue ? Comment se distribueraient alors les protections sociales et les exigences sociales entre les sexes et, partant, les statuts ?

#### IV. ROLES ET FONCTIONS DANS LA VIE CIVIQUE ET POLITIQUE

98. C'est sans doute dans le domaine de la vie publique, civique et politique, qu'il est le plus difficile de juger des changements de rôles des hommes et des femmes durant ces dernières années, du poids qu'il faut leur accorder et du pronostic qui peut s'en dégager.

L'histoire de la reconnaissance des droits publics aux femmes a été en Europe agitée et complexe, pleine de retournements et de paradoxes : ainsi les femmes belges

ont été éligibles avant d'avoir le droit d'être électrices. Les socialistes qui voulaient bien en élire craignaient que le vote féminin, qu'ils imaginaient conservateur, ne leur fût défavorable, aussi avaient-ils, avant la guerre, reconnu aux femmes le droit d'être élues mais pas celui de voter. En France il y a eu une femme membre du gouvernement avant que le droit de vote fût reconnu aux femmes. Aujourd'hui, il ne semble pas qu'il existe en Europe de flagrantes discriminations dans les droits, depuis qu'en 1970 la Suisse a reconnu aux femmes le droit de voter, aux élections fédérales comme aux élections cantonales.

99. La situation est beaucoup plus difficile à décrire quand on en vient aux fonctions exercées ou non par les femmes et aux responsabilités dont elles peuvent être ou non investies. En effet, pour mesurer la part qu'elles prennent aux affaires publiques, des analyses nationales sont absolument nécessaires : elles seules peuvent expliquer tel ou tel progrès, voire le relativiser, dénoncer telle ou telle carence, voire en atténuer les effets. Reste que le constat global est facile à faire : les femmes sont, dans tous les pays, à cause de leur longévité supérieure, plus nombreuses que les hommes dans le corps électoral, dans la masse des adultes responsables, et elles jouent, sur le plan politique, un rôle très modeste sinon franchement médiocre en comparaison des hommes.

100. Voici vingt ans, une **Fundação Cuidar o Futuro** a étudié la participation des femmes à la vie politique et au pouvoir politique en usant de l'image d'une pyramide : à la base, l'exercice du suffrage universel; tout en haut de la pyramide, le chef du gouvernement ou le chef de l'Etat qui détient le plus de pouvoir entre les deux, tous les étages du pouvoir local, régional, parlementaire, gouvernemental, etc. D'après cette étude les femmes participaient d'autant moins à un étage donné qu'il signifiait de pouvoir. C'est-à-dire qu'elles votaient dans la même proportion que les hommes; mais que, relativement à eux, elles étaient déjà beaucoup moins nombreuses dans les conseils municipaux; encore plus rares parmi les maires, plus encore parmi les maires de grandes villes; plus rares encore comme membres du Parlement, et à peu près absentes au haut de la pyramide, c'est-à-dire comme membres des gouvernements.

101. Les causes de cette situation apparaissaient incertaines, et difficile la mesure de la peur des responsabilités de la part des femmes et de la détermination à conserver le pouvoir de la part des hommes. Mais il s'en dégagait comme une théorie de l'éducation progressive des femmes en vue de l'accès aux fonctions et responsabilités publiques de la base vers le haut. Elles devaient en somme faire collectivement leurs

classes politiques, s'initier peu à peu aux fonctions nouvelles pour elles de l'échelon local, puis, ainsi, se hisser, proportionnellement plus nombreuses, de plus en plus haut.

102. Or, vingt ans plus tard, ces images et leur corollaire semblent démentis par les situations des différents pays d'Europe. A l'exception d'une constatation toutefois : dans tous les pays d'Europe, en effet, les femmes sont aussi nombreuses à voter que les hommes, même quand le vote n'est pas obligatoire. Ce n'est pas le cas aux Etats-Unis. L'assiduité à remplir son devoir électoral est variable selon les pays mais en général très élevée en Europe du Nord, Bénélux et France, moins en Angleterre, Suisse, etc. Les différences de participation entre hommes et femmes ne sont que de 1 ou 2%, expliquées plus par la proportion plus grande chez les femmes de personnes très âgées que par le sexe.

103. Mais pour ce qui concerne les échelons successifs de responsabilités politiques, les observations ne sont pas concordantes : en Norvège la proportion de femmes dans les conseils municipaux a augmenté plus lentement (9,5% à 14,8%) que celle des membres du Parlement (9% à 16%) de 1967 à 1971. En 1975 on a élu pour la première fois des conseils de Comtés : 25% de femmes. Enfin, en 1976, le gouvernement comptait 25% de femmes parmi les ministres. En Suède, la proportion de femmes est au Parlement de 21%, aux conseils régionaux de 19%, aux conseils municipaux de 17%. Certes on peut opposer le cas de la Pologne où les femmes sont 27,5% dans les conseils régionaux, moins nombreuses à la Diète (15%) et encore moins au gouvernement.

104. Ces dernières années, dans les démocraties européennes, les analyses féministes ont été fréquentes pour chercher à démonter le mécanisme de la confiscation du rôle politique par les hommes et trouver les raisons des médiocres progrès des femmes. Ces analyses sont parfois, apparemment du moins, contradictoires : ici on explique qu'on leur lâche un peu du pouvoir communal mais qu'on leur mesure sévèrement le pouvoir au niveau gouvernemental; là, la situation étant inverse, on dénonce l'impression fallacieuse donnée par la présence de femmes au gouvernement qui ne correspondrait pas au poids politique réel consenti aux femmes en général dans le pays. En France où leur place grandit dans l'administration on déplore leur insignifiante représentation au Parlement. Au Danemark où elles sont mieux représentées au Parlement, on fait remarquer que dans les conseils et commissions des différents ministères en 1976 on comptait 91,4% d'hommes et 8,6% de femmes. Et que dire du cas de l'Autriche où 15% des ministres et 33% des secrétaires d'Etat sont des femmes, mais où la représentation féminine est totalement absente dans certaines régions comme le Tyrol et fort réduite au total au Parlement (6%) ?



105. Si les situations sont difficiles à comparer et à analyser de manière cohérente, il en va de même pour les évolutions. Dans les pays d'Europe centrale et septentrionale, la proportion de femmes dans les Parlements a augmenté. En revanche elle s'est érodée peu à peu en Israël, elle a déjà diminué au Portugal d'une chambre à l'autre depuis la révolution des œillets, et, en France, elle a littéralement fondu en trente ans, alors que le nombre de femmes augmentait au gouvernement. Dans ces trois pays, pourtant, le rôle joué par les femmes n'a pas régressé dans le même temps. Peut-être pourrait-on avancer qu'au début de "temps héroïques", à la faveur d'une révolution ou de ce qui peut lui être assimilé, les femmes qui ont participé à la lutte clandestine qui précéda sont d'abord plus présentes, à travers leurs "militantes", qu'ensuite, quand reprennent les habitudes et le jeu politique, on pourrait presque dire l'exercice de la profession politicienne. Dans le cas de la France on peut ajouter un élément qui vaut pour toutes les démocraties : un changement de loi électorale. Or la représentation proportionnelle, ou tout système électoral par listes, est plus favorable aux femmes que le scrutin uninominal. Dans ce dernier cas chaque parti doit choisir un candidat dans chaque circonscription et un seul : si les appareils des partis, ce qui est toujours le cas, sont masculins<sup>2/</sup>, ils auront tendance à hésiter de risquer un siège sur un nom féminin.

106. La présence des femmes dans les partis politiques est partout minoritaire. Il est intéressant de noter que le parti libéral suédois en 1975 a recommandé qu'on nomme 40% de femmes dans toutes les instances du parti, et a été suivi par le parti socialiste. Cette recommandation n'a du reste pas été suivie d'effets partout. En France le parti communiste a annoncé qu'il présenterait 30% de candidates, ce qui déclenche dans les autres partis une contagion embarrassée, et, comme en Italie, on cherche partout et flatte les possibles candidates. S'agit-il de concessions forcées à une mode qui passera ? (1975, année de la femme, a été riche en folklore de pseudo-féminisation politique de la part des hommes politiques, et de pseudo-politique de la part des femmes.) Ou s'agit-il d'un coup de pouce décisif qui fera monter la barre de la participation, sans recul ultérieur ?

---

<sup>2/</sup> Le "cas" de Mrs. Thatcher à la tête du Parti Conservateur en Grande-Bretagne est à assimiler aux "exceptions".

107. Il apparaît qu'il faudrait parvenir à établir quelques critères d'attitudes et de comportements, sinon toute comparaison semble à jamais impossible, à la fois dans l'espace, de pays à pays, et dans le temps, pour mesurer les évolutions. Mais les études sur les attitudes et comportements à ce sujet ne sont pas comparables entre elles. La plupart des études récentes concordent cependant sur un point : hommes et femmes doivent remplir les mêmes rôles. En France, une très forte majorité (86%) déclare être prête à voter aussi bien pour une femme que pour un homme, la femme ministre est totalement acceptée (les femmes ministres ont du reste une cote de popularité record d'après les sondages, mais il est vrai avec des départements ministériels à dominante sociale) et il n'y a que l'idée d'une femme présidente de la République qui freine un peu cet égalitarisme affiché. En Hollande une enquête récente a également montré qu'une majorité de gens pensaient qu'hommes et femmes devaient remplir les mêmes rôles, mais 33% de femmes cependant déclaraient que "prendre un intérêt actif à la politique et parler dans les meetings" n'est pas pour les femmes.

108. En Suède, une échelle de critères de comportements a été construite qui sert de modèle pour mesurer la participation politique : 1) Ecrire aux journaux. 2) S'exprimer dans les meetings. 3) Se syndiquer. 4) Appartenir à un parti. 5) Aller à des manifestations. 6) Entrer en contact avec les élus. - Grâce à cette échelle, on a pu mesurer en 1968 que 19% des hommes et 52% des femmes se tenaient à l'écart de la vie publique. Mais en 1974 ces chiffres s'étaient réduits : 17% des hommes et 42% des femmes (principalement les plus âgées). On voit que la disproportion entre les sexes est considérable mais qu'elle a tout de même diminué de manière sensible en six ans. Ce type d'enquête est fort intéressant mais le choix des comportements, certainement très valable pour la société suédoise, serait beaucoup moins bien adapté à d'autres pays. Chaque pays a en effet ses types de participation, et surtout le pouvoir politique ne s'y exerce pas toujours au sein des mêmes organismes et selon les mêmes processus. Ici la fonction élective ouvre la voie du pouvoir; là ce sera le parti et son appareil; ailleurs l'administration a en fin de compte autant ou plus de pouvoir que le gouvernement; ailleurs les directions syndicales contrôlent la situation politique, etc.

109. Il semble que le niveau de participation des femmes engendre des situations différentes : quand, dans une assemblée ou une commission on compte moins de 5% de femmes, celles-ci se sentent plus ou moins contraintes de se conformer, cherchent à faire oublier qu'elles sont femmes. Mais les hommes attendent parfois d'elles qu'elles représentent

à elles seules tout l'élément féminin de la population : elles sont des femmes symboles. Lorsque la proportion tourne autour de 10 à 15% les hommes ont l'impression que l'"opinion féminine" est représentée et que tout est bien ainsi. Les difficultés commencent vraiment lorsque le pourcentage atteint 25% : on évoque alors la "féminisation" (cas du Conseil de Londres) alors que les trois quarts de l'assemblée sont encore masculins. Il est intéressant du reste de constater qu'à l'heure actuelle les "meilleurs" pourcentages de représentation féminine dans les parlements tournent tous autour de 25%. Très rarement, ce seuil a été franchi. (Aux conseils municipaux de Trondheim et Oslo en Norvège une majorité de femmes ont été élues en 1971. Une réaction s'est fait sentir dès 1975).

110. Une réflexion historique bien documentée montre qu'il y a toujours eu en Europe une très petite minorité de femmes qui ont franchi tous les barrages et joué des rôles exceptionnels en politique. Mais cette petite minorité "anémique" ne peut en rien laisser préjuger de l'évolution de la majorité. Comme le dit le docteur Schevach Weiss<sup>3/</sup> à propos d'Israël : "Avec tout le respect dû à Golda Meir on ne peut considérer (ses fonctions successives comme Ministre du Travail, Ministre des Affaires Etrangères puis Premier Ministre) comme l'expression du rôle des femmes dans les hautes sphères politiques, mais plutôt comme une coïncidence d'événements de nature strictement personnelle et sans rapport avec le problème général de la représentation féminine". A toutes les époques, sous tous les régimes et dans presque tous les domaines (sauf certains domaines de création) quelques femmes ont toujours pu franchir les barrières, exercer leurs talents et être largement reconnues. La question importante est alors : ces exceptionnelles font-elles des émules ? Il est sûr que la réussite de quelques femmes en littérature a entraîné des vocations et des recherches de succès littéraires. Les femmes qui exercent le pouvoir politique jouent-elles le même rôle de précédent à imiter sur leur génération ?

111. Il semble évident que durant ces dernières années, pour des raisons indépendantes des femmes et de leur volonté, des pans entiers de la vie féminine, naguère du domaine strictement privé, sont "passés en politique", devenus de grands sujets politiques : tout ce qui a trait à la consommation, au rôle de consommatrice-acheteuse de la ménagère; tout ce qui a trait à l'éducation des enfants; tout ce qui a trait à la fécondité féminine (contraception, avortement). Et ce n'est pas fini, car les sociétés européennes vont découvrir toujours plus l'importance publique de ces faits privés additionnés.

<sup>3/</sup> "Women in politics", dans Social Research Quarterly, n° 3, March 1973.

112. De ce fait, les hommes, et les hommes politiques, ont dû définir leurs positions en face de ces problèmes que les femmes n'ont tout de même pas cessé de considérer comme leur affaire. Elles ont été attentives à la manière dont ils les traitaient. Et d'autant plus qu'étant devenues électrices, elles étaient devenues une clientèle politique à séduire et à conserver. Même sans ambition politique, même sans l'avoir toutes voulu, les femmes sont collectivement entrées en politique par le seul poids des problèmes qui étaient les leurs et qui se sont révélés essentiels dans les sociétés développées, et par le poids de leur vote.

113. Enfin le féminisme, comme dans les années 1890-1910, a pris ces dernières années une dimension politique en Europe occidentale :

1) Il a obligé chaque gouvernement, chaque parti, chaque élu, chaque candidat à avoir une doctrine vis à vis du rôle des femmes. Ce qui a été l'occasion de constater que la frontière entre les "réactionnaires" et les "progressistes" vis-à-vis du statut des femmes ne passait pas entre les partis mais à l'intérieur des partis entre les individus.

2) Il s'est teinté lui-même en entrant dans chaque parti. De même que vers 1900 on avait connu des variantes socialistes, chrétiennes, nationalistes, conservatrices du féminisme, de même depuis dix ans on a connu des féminismes conservateurs, libéraux, socialistes, communistes, etc., et aussi conviviaux, écologiques-néorousseauistes, maoïstes, etc.

3) Une fraction des féministes s'est posée en s'opposant aux idéologies et aux partis considérées comme expression de la pensée masculine et du pouvoir masculin. Elle a cherché à promouvoir une doctrine propre aux seules femmes qui s'est plus exprimée dans une dénonciation du "chauvinisme mâle" que dans une définition du rôle des femmes. Les mass media en ont largement fait écho et elle a eu dans un premier temps un effet entraînant certain, radicalisant même sur les autres mouvements féminins contraints de suivre une escalade pour ne pas paraître dépassés. Dans un second temps elle commence à provoquer et provoquera encore de fortes réactions, sans doute durables, contre ses conceptions.

114. Au cours des débats innombrables qui se sont tenus du Nord au Sud de l'Europe occidentale ces dernières années, les femmes ont été souvent assimilées à une "classe opprimée" ou à un "peuple colonisé" par un amalgame douteux avec les situations révolutionnaires qu'a connues l'histoire récente. La comparaison est séduisante, mais

les stratégies politiques que commanderaient ces diagnostics sont impossibles à imaginer : la séparation en deux camps sexuels scindant les familles, les classes, les nations, etc., et s'affrontant violemment ?

Hommes et femmes sont des cellules à la fois semblables et différentes imbriquées dans un tissu social serré, et il leur est quasiment impossible de se séparer en deux camps antagoniste autrement qu'en paroles et très provisoirement. La cité est mixte, et la politique peut l'être et doit l'être. Au moins le discours sur la femme de ces dernières années a-t-il permis de le faire apparaître en Europe, encore que se trouvent ainsi posés mais non résolus deux problèmes : celui de la spécificité des sexes, et celui de l'aspiration à l'égalité des individus. La tâche est de trouver la dialectique qui dépassera cette opposition, si c'est une opposition.

#### V. CONCLUSION

115. Il était impossible, dans les limites de ce texte, de rendre compte des très nombreuses mesures prises par les Etats dans le domaine social et familial. Il s'en dégage pourtant une constatation : partout la société cherche à compenser partiellement la défaillance ou la disparition du mari ou du père. Allocations pour veuves, pour orphelins de père, pour mères célibataires, dispositions pour que les épouses divorcées perçoivent une pension de leur ex-mari, etc. A la lecture de tous ces dispositifs, indépendamment de l'appréciation de leur suffisance ou de leur efficacité, apparaît ainsi en négatif une image du rôle de l'homme. Par le biais des avantages qu'elle se sent dans l'obligation de consentir aux femmes et aux enfants privés ou séparés du mari et père, la société entérine le rôle de pourvoyeur de l'homme. Il n'y a pas symétrie, l'homme privé de sa femme ne reçoit pas de compensation. La société protège la maternité, mais aussi, plus largement, la femme.

116. Dans une perspective de plus grande similitude et réciprocité des rôles des hommes et des femmes, comment peuvent et doivent évoluer les protections sociales ? Appartenir à une catégorie protégée n'est pas tout bénéfique pour les femmes, tant s'en faut : dans le monde du travail ceux qui sont entourés de protections particulières en paient collectivement le prix, ils sont moins recherchés, on leur confie moins de responsabilités, ils n'ont pas les mêmes chances. D'un autre côté, il ne faut pas se cacher que la réciprocité des protections entre les sexes, instituant une égalité de principe et une libre concurrence, risquerait fort d'être encore plus préjudiciable aux femmes. L'équilibre est difficile à trouver et demande une réflexion très approfondie à partir de comparaisons des conséquences de telles ou telles mesures dans divers pays, et à partir de simulations poussées de nouvelles politiques sociales avant de les mettre en route.

117. Les études comparées sur la position des hommes et des femmes dans les sociétés modernes n'en sont qu'à leurs commencements. Il serait indispensable, pour avancer, non seulement de disposer de bonnes statistiques normalisées, mais encore de s'entendre sur le choix d'indicateurs sociaux de mesure. En l'absence de ces instruments améliorés de comparaison, on ne peut faire que des constatations assez grossières : il ne semble pas qu'il existe en Europe un pays où, en comparaison de celle des hommes, la situation des femmes soit meilleure que dans les autres pays dans tous les domaines. Bien plutôt on découvre des types de sociétés avec, les unes sur les autres, des avances et des retards sur des points différents. Il y a des exemples à prendre partout. D'où l'intérêt très grand qu'auraient de bonnes études comparatives. L'organisme qui les permettrait encouragerait la réflexion sur les causes et les effets en matière de politique sociale, et susciterait l'émulation entre les Etats.

118. Il apparaît de manière évidente que nous avons assisté, durant ces dernières décennies, à un mouvement involontaire et volontaire vers une plus grande similitude des rôles masculins et féminins. Incontestablement, le statut et les rôles des femmes ont été une préoccupation des Etats, et la "crise de la condition féminine" semble avoir été et devoir être encore bénéficiaire aux femmes. Pourtant, il semble que, quels qu'ils soient, les rôles tenus par les femmes apparaissent assez vite aux sociétés non pas affectés d'un signe négatif, non pas négligeables, mais seconds par rapport aux rôles tenus par les hommes. Pourquoi ? Cela ne tient-il pas à une relative impossibilité ou incapacité où se trouvent les femmes d'exploiter leurs propres rôles en termes de pouvoir, à tout le moins en dehors du domaine de la vie privée où elles le font couramment ? Leurs analyses les conduisent souvent à souligner l'aspect négatif, infériorisant ou contraignant de leurs rôles plutôt qu'à chercher à les transformer en pouvoir conscient et organisé. Les études d'attitudes les plus sérieuses font apparaître souvent que les femmes qui travaillent ne justifient pas leur situation par une apologie du travail mais par une critique de la vie au foyer; et les femmes au foyer expliquent la leur plutôt par une analyse des dures aliénations des femmes dans le monde du travail que par une affirmation des pouvoirs de l'épouse et mère au foyer. C'est là une attitude assez classique des groupes infériorisés qui ont tendance à se déprécier en choisissant pour référence les valeurs et les performances du groupe dominant.

119. Les femmes pourraient certainement mieux négocier leurs rôles - ceux dont elles abandonnent l'exclusivité pour les partager comme ceux qui leur ont été ouverts et



dont elles font l'apprentissage - et elles obtiendraient plus que des protections aléatoires : des pouvoirs dans la vie publique. Une minorité y pense, une petite minorité seulement, et le calendrier a tourné, les temps ne seront peut-être pas toujours aussi favorables. Mais poser les rôles féminins en termes de pouvoir serait peut-être encore obéir au modèle masculin, tendu vers la conquête et l'affirmation d'un pouvoir. L'interchangeabilité des rôles pourrait aussi avoir d'autres effets, et faire adopter par les hommes des valeurs différentes, moins agressives et compétitives. Alors les sociétés modernes auraient réellement innové.

Fundação Cuidar o Futuro

